

## Assemblée générale Paris 28 mai 2026

pages 5 à 10

## Résultat enquête sur le RCAM

pages 11 à 19



Ministre déléguée à l'autonomie  
et aux personnes handicapées.  
Madame Camille Galliard-Minier

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO



Jacques Babet,  
Secrétaire général  
AIACE France



Louis Baumard,  
Côte d'Armor,  
Bretagne



Marie-Claude Blin,  
Vice-Présidente  
AIACE France



Hervé Bougé,  
Rhône-Alpes,  
Auvergne Rhône-Alpes  
Bourgogne



Marthe Boulvais,  
Morbihan, Bretagne



Olivier Brunet,  
Loire-Atlantique,  
Pays de Loire



Michel Caillouët,  
membre du CA de l'UEF-  
France, ancien Ambassa-  
deur-chef de délégation



Michel Cat,  
Rhône, Auvergne  
Rhône-Alpes Bourgogne



Hélène Clark Dageville,  
Gironde,  
Nouvelle Aquitaine



Dominique Davoux,  
Lot et Garonne,  
Nouvelle Aquitaine



Nicolas Dross,  
Conseiller commerce  
international



Marie-José Dupraz,  
Paris, Ile-de-France



René Guth,  
Président AIACE France



Pierre Loaëc,  
Chef de la Représentation  
régionale de la Com à  
Marseille



Jean-Meyer Roux,  
Ardèche, Auvergne  
Rhône-Alpes Bourgogne



Philippe Paulin,  
Puy-de-Dôme, Auvergne  
Rhône-Alpes Bourgogne



Ambroise Perrin,  
Bas-Rhin, Grand Est



Tanguy Speck,  
Chargé de missions  
collectivités locales



Philippe Tabary,  
Nord, Haut-de-France



Isabelle Tranchant,  
Pas-de-Calais,  
Hauts-de-France



Catherine Vieilledent,  
Belgique



Jacques Vonthron,  
Haute Garonne,  
Occitanie



Franco Zampogna,  
Moselle, Grand Est

COMITÉ DE LECTURE



Louis Baumard



Annie Frament



Jean-Pierre et Denise  
Pétillon



Michèle Thozet



Isabelle Tranchant

COMITÉ DE RÉDACTION

Michel Cat

Francis Gutmann

Guénolée Legros



Catherine Vieilledent

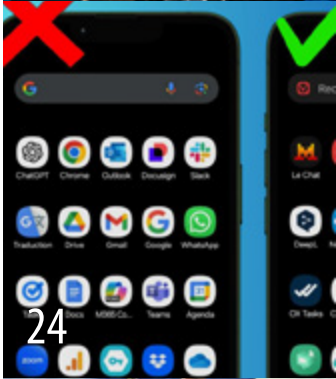


Jacques Vonthron



# SOMMAIRE

|                                                                                                                                  |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Le mot du Président - René Guth</b>                                                                                           | 4     |
| <b>La vie de l'AIACE France</b>                                                                                                  |       |
| L'Assemblée Générale 2026 Paris et ses activités touristiques<br>Isabelle Tranchant et son équipe                                | 5-10  |
| Enquête 2025 RCAM - Franco Zampogna                                                                                              | 11-15 |
| Analyse consolidée de l'enquête RCAM en France - René Guth                                                                       | 16-19 |
| Ce que nous disent les lecteurs de l'INFO - Franco Zampogna                                                                      | 20-21 |
| <b>Rencontres régionales AIACE France</b>                                                                                        |       |
| Bécherel, petite bourgade, grande culture - Marthe Boulvais                                                                      | 22    |
| De Rocamadour à Padirac - Dominique Davoux                                                                                       | 22    |
| <b>L'Europe</b>                                                                                                                  |       |
| Engageons-nous dans les actions du Mouvement européen France<br>Olivier Brunet                                                   | 23    |
| Souveraineté numérique, le grand réveil ? - Catherine Vielledent                                                                 | 24-25 |
| Vers une Europe fédérale - Michel Caillouët                                                                                      | 26-29 |
| L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Inde<br>Nicolas Dross                                                    | 30-33 |
| Et si l'Europe commençait tout simplement dans nos communes<br>Pierre Loaëc & Tanguy Speck                                       | 34-37 |
| <b>Nous avons fait l'europe</b>                                                                                                  |       |
| Agriculture et Mercosur, comprendre pourquoi nous ne nous comprenons pas<br>Philippe Tabary                                      | 38-39 |
| <b>Après la vie active...</b>                                                                                                    |       |
| Une illustration des activités du Mouvement Européen au niveau local :<br>le Mouvement Européen Gironde - Hélène Clark Dageville | 40    |
| Quand l'Europe s'ancre dans les territoires - Jean-Meyer Roux                                                                    | 41-42 |
| Pierre Toullier fête ses cent ans - Louis Baumard                                                                                | 43    |
| <b>Nos membres écrivent</b>                                                                                                      |       |
| Pédaler sur les EuroVélo routes ? Why not ! Philippe Paulin                                                                      | 44-46 |
| <b>Fiche de lecture</b>                                                                                                          |       |
| "La boucle", Auguste Muller, retraité de Diên Biên Phú<br>Ambroise Perrin                                                        | 47    |
| L'esprit de Rome - Jacques Vonthron                                                                                              | 48-49 |
| <b>Informations AIACE France</b>                                                                                                 |       |
| Sécurité en voyage - quelques conseils utiles - Hervé Bougé                                                                      | 50    |
| Mot du secrétariat - Jacques Babot                                                                                               | 51    |



**Éditeur responsable : René Guth**  
La revue semestrielle de l'info est publiée par l'Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne, section France, à destination de ses adhérents. Les avis exprimés dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

**Collaboration artistique et photographique**  
La plupart des photographies et illustrations sont issues des photothèques personnelles des membres du Comité ; elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord expresse de leurs auteurs. La provenance des autres photos est indiquée.

**DESIGN & PRODUCTION : OIB-LS1**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE**

**CONTACT** (Attention nouvelle adresse)  
Représentation de la Commission européenne  
AIACE France : 52, rue de la Victoire  
75009 PARIS  
07 67 61 44 43  
aiace.france@wanadoo.fr  
www.aiace-fr.eu



### René Guth

Lorsque vous lirez ces lignes, notre Assemblée générale à Paris du 28 mai aura déjà tenu ses promesses : retrouvailles, échanges nourris dans cette atmosphère particulière qui fait l'âme de l'AIACE France. Une association où l'on vient certes pour s'informer... mais aussi pour se revoir, réfléchir ensemble et continuer à faire vivre un certain esprit européen.

Les résultats détaillés de cette Assemblée générale, organisée de mains de maître par Isabelle Tranchant & Marie-José Dupraz avec une petite équipe de bénévoles et le secrétariat, figurent dans ce numéro, dont voici quelques lignes de force :

De mémoire de président, c'est la première fois que nous avons accueilli une ministre en exercice à notre AG. Madame Galliard-Minier, ministre déléguée à l'autonomie et aux personnes handicapées nous a consacré une heure à expliquer ses orientations de travail et à dialoguer avec les membres. Elle a apprécié la vitalité de nos groupes régionaux, le renouvellement progressif des équipes et surtout cette conviction intacte que l'expérience des anciens des institutions européennes reste utile, précieuse et attendue.

Vous trouverez dans ce numéro la restitution des résultats sur le sondage du RCAM en France lancé au début de l'année et qui a suscité un important taux de réponses... ainsi que 23 pages de commentaires. Merci aux collègues qui se sont prêtés à l'exercice. Les résultats montrent sans surprise une aggravation de la situation par rapport à celui de 2022. À nous de nous en emparer et de continuer par tous les moyens « la longue marche » vers une meilleure acceptation de notre régime d'assurance maladie. Nous intensifierons notre lobbying auprès de la Commission pour qu'elle lance (enfin) - avec notre appui de meilleurs connaisseurs du terrain - le dialogue avec les autorités françaises.

L'Europe traverse une période exigeante. Souveraineté numérique, défense européenne, avenir démocratique de l'Union, compétitivité économique, place des territoires : les défis ne manquent pas. Et vous le verrez en parcourant notre revue, nos membres n'ont pas l'intention de rester silencieux dans le débat public ! Ce numéro 52 illustre parfaitement la diversité des regards et des engagements qui font la richesse de notre association.

Vous y croiserez des europhiles convaincus, des voyageurs inspirés, des analystes rigoureux, des militants associatifs, des amoureux des territoires... et même quelques cyclistes courageux affrontant les EuroVélo routes avec un optimisme que la météo européenne ne récompense pas toujours.

Je vous recommande également la lecture de "L'esprit de Rome", ouvrage présenté par Jacques Vonthron. Au-delà du livre lui-même, les témoignages qui y sont présentés font revivre, avec sensibilité, les parcours humains, les convictions et les engagements des premiers bâtisseurs de l'Europe communautaire. Une manière utile de rappeler d'où nous venons... et peut-être aussi pourquoi nous continuons.

Je voudrais également saluer plusieurs contributions particulièrement marquantes : le très bel hommage rendu à notre collègue Pierre Toullier pour ses cent ans (le troisième de la section), les témoignages sur l'engagement local au sein du Mouvement européen, ainsi que les nombreuses analyses qui montrent combien nos membres restent attentifs aux évolutions du monde et de l'Union.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture, un très bel été et, surtout, de continuer à faire vivre autour de vous cette Europe de dialogue, de culture et d'engagement qui nous rassemble depuis tant d'années. ■

# Assemblée générale AIACE-France - Paris, 28 mai 2026

par Marie-Claude Blin, René Guth, Jacques Babot, Isabelle Tranchant et Marie-José Dupraz



▲ Accueil de Madame la Ministre, Camille Galliard-Minier

## SESSION DU MATIN

### Accueil de madame la Ministre Camille Galliard-Minier

L'assemblée générale 2026 de l'AIACE-France a réuni à la Maison de l'Europe à Paris un grand nombre de membres malgré des températures caniculaires.

Pour la première fois, elle

a accueilli une ministre en exercice, Madame Camille Galliard-Minier, ministre déléguée à l'autonomie et aux personnes handicapées.

Dans son intervention, la ministre a salué l'action de l'AIACE-France, « *qui continue à faire vivre les valeurs européennes* » à travers l'engagement de ses membres et bénévoles. Elle a présenté les principales réformes en cours : évolution des EHPAD, développement de l'habitat inclusif, soutien aux aidants, prise en charge des maladies neurodégénératives et préparation de la Conférence nationale de l'Autonomie prévue à l'automne 2026. L'AIACE-France ne pourrait-elle pas se profiler dans ce contexte ?

La ministre a également pris acte des difficultés rencontrées par les affiliés du RCAM en France et de la nécessité d'une reconnaissance de leur régime statutaire de santé par les autorités françaises ; elle a ainsi pris rang parmi les acteurs publics sur ce dossier. Après un échange avec la salle, elle s'est engagée à poursuivre

le dialogue avec les institutions concernées. Par son expertise de terrain, l'AIACE-France devrait avoir sa place dans ce processus.



▲ Mot d'accueil de Jessica Larsson, cheffe par intérim de la Représentation de la Commission européenne en France

### Intervention du directeur du PMO



▲ Christian Levasseur, Directeur du PMO

La seconde partie de la matinée a été consacrée à l'intervention de Christian Levasseur, directeur du PMO. Son exposé détaillé sur les dossiers en cours au sein de l'Office a suscité de nombreuses questions, auxquelles il a répondu avec disponibilité, bien au-delà du temps prévu.

Les participants ont également apprécié la présence de deux fonctionnaires du PMO venus apporter une aide concrète aux membres confrontés à des difficultés informatiques ou liées au RCAM. Christian Levasseur a replacé les problèmes de reconnaissance du RCAM en France dans la perspective des 27 États Membres, évoquant notamment la mise en place d'un prochain système d'identité numérique. Il a également confirmé la préparation d'un dialogue avec les autorités françaises.



▲ René Guth, Président



▲ Dominique DESHAYES,  
Présidente AIACE Internationale

## Assemblée générale statutaire

L'Assemblée générale statutaire a procédé à l'adoption à l'unanimité du rapport d'activité et des comptes de l'exercice écoulé.

Les participants ont tenu à saluer tout particulièrement l'engagement et le dévouement de **Danièle Tricot**, trésorière sortante, ainsi que d'**Eveline Lang**, trésorière adjointe, qui ont assuré avec rigueur et professionnalisme la gestion financière de l'association au cours de l'année écoulée.

Le résultat financier de l'exercice fait apparaître un déficit de **14 314 euros**. Celui-ci devrait être résorbé grâce à une augmentation modérée de la cotisation annuelle, qui passera de **45 à 50 euros**, ainsi qu'à la mise en œuvre de diverses mesures d'économie visant à garantir

l'équilibre budgétaire de l'association à moyen terme. Une présentation succincte du rôle du **Secrétariat général** et du **Secrétariat administratif** a également été effectuée afin de mieux faire connaître aux adhérents les nombreux services qui leur sont proposés, notamment en matière d'information, d'accompagnement administratif, de fiscalité, de RCAM et de communication.

Les rapports d'activité des bénévoles, qui ont été progressivement simplifiés et harmonisés au fil des années, permettent de mettre en évidence l'importance du travail accompli au service des adhérents. Ils illustrent le temps consacré à l'assistance des pensionnés dans leurs démarches et témoignent de l'engagement remarquable des équipes régionales et nationales.

La méthodologie utilisée pour l'établissement de ces rapports a fait l'objet d'une présentation détaillée par **Franco Zampogna**, permettant aux participants de mieux comprendre les critères de comptabilisation des activités bénévoles.

Dans ce contexte, l'**AIACE Internationale** souhaite désormais harmoniser les méthodes de reporting de l'ensemble des sections nationales en mettant en place un système commun de comptabilisation et d'évaluation des activités bénévoles.





▲ Fátima de Almeida Gomes, de l'unité 4 du PMO



▲ Madame Bouchaud, directrice de la Maison des aînés et des aidants (Paris) et Olivier Doffoux, direction générale Ressources humaines et sécurité » de la Commission européenne, unité D2

Enfin, la région **PACA** a officiellement présenté l'organisation de la prochaine Assemblée générale de l'AIACE France, qui se tiendra à **Nice**, à l'**Hôtel Saint-Paul**, en avril **2027**. Cette annonce a été accueillie avec enthousiasme par les participants. Les dates exactes seront précisées ultérieurement.

## SESSION DE L'APRÈS-MIDI

### Perte d'autonomie, accompagnement et maintien à domicile

*Modératrices :*

*Isabelle Tranchant et Marie-José Dupraz*

Cette session visait à mieux comprendre les évolutions du système français de prise en charge de la dépendance et à sensibiliser aux conséquences pour les affiliés au RCAM résidant en France.

Olivier Doffoux (DG HR) a présenté les dispositifs d'assistance au personnel actif et retraité. Fátima de Almeida Gomes (PMO.4) a détaillé l'organisation de son unité et les contacts utiles pour différentes démarches.

Marie Bouchaud, directrice de la Maison des aînés et des aidants/Dispositif d'appui à la coordination de Paris Centre, a exposé les missions de la M2A/DAC, ainsi que les nouveaux dispositifs déployés en France : Centres de ressources territoriaux (CRT) et

Services autonomie à domicile (SAD). Ces dispositifs renforcent la coordination entre professionnels de santé, services sociaux et structures d'aide à domicile, pour l'accompagnement à domicile des personnes confrontées à des problèmes de santé complexes, notamment des maladies neurodégénératives. Les nombreuses structures qui existent pour l'accompagnement et le répit des aidants proches ont également été évoquées.

Les échanges avec le public ont souligné l'importance de poursuivre le dialogue sur l'accès des affiliés au RCAM à ces nouveaux services et aux plateformes de partage d'information entre les professionnels et les familles.

## ACTIVITÉS CULTURELLES

### 28 – 29 ET 30 MAI 2026

*par Marie-José Dupraz et Isabelle Tranchant*

#### Diner au restaurant La Manufacture

Pour s'écarter des sentiers battus et trop touristiques, les « gentils organisateurs » de l'AG avaient proposé de sortir de Paris intramuros et de partir, toute une journée, à la découverte des richesses de l'Île de France. Les participants avaient le choix entre une croisière-déjeuner sur la Marne et une excursion dans les Yvelines.



▲ Dîner au restaurant La Manufacture

## Visite de la Maison Jean Monnet et de la Maison Louis Carré - Bazoches-sur-Guyonne



« Je ne suis ni optimiste,  
ni pessimiste,  
je suis déterminé. »

Jean Monnet

Un groupe de 23 participants a visité la maison où Jean Monnet rédigea plusieurs textes fondateurs de la construction européenne. C'est une personnalité attachante, un homme de dialogue et de conviction, négociateur et travailleur infatigable, attaché à rendre le projet européen accessible à tous, que nous avons eu la chance de découvrir grâce à cette visite.



### Petit clin d'œil

Ceux d'entre nous qui espéraient repartir avec une bouteille de cognac de la maison Monnet ont été quelque peu déçus, la maison ne commercialisant plus ce délicieux breuvage depuis son rachat par le Parlement européen.

## Maison Louis Carré

Après le déjeuner au restaurant La Tonnelle à Maurepas, le groupe a visité la Maison Louis Carré, chef-d'œuvre conçu par l'architecte finlandais Alvar Aalto pour le galeriste Louis Carré, ami de Jean Monnet.

La visite a permis de découvrir l'architecture remarquable de cette demeure, aujourd'hui propriété de l'Association Alvar Aalto en France.







▲ Maison Louis Carré



## Déjeuner-croisière sur la Marne

65 participants ont embarqué pour une croisière-déjeuner sur la Marne. Après avoir admiré plusieurs monuments parisiens, ils ont expérimenté l'écluse Saint-Maurice, atteint Maisons-Alfort et l'île du Moulin Brûlé, avant de découvrir la célèbre boucle de la Marne en longeant Bonneuil et son port, ainsi que l'île du Moulin Bateau.

La visite commentée, le déjeuner convivial et les échanges entre anciens collègues ont fait de cette journée un moment particulièrement apprécié.



## Paris autrement

### • Street Art dans le 13<sup>e</sup> arrondissement

Un groupe de 13 participants a découvert une vingtaine de fresques murales du 13<sup>e</sup> arrondissement. Notre guide a présenté les artistes emblématiques du quartier (Seth, Invader, Obey, C215, D'Face), expliqué les différences entre art urbain, graffiti et calligraffiti, ainsi que les différentes techniques utilisées, de quoi nous donner l'envie d'en savoir plus lors d'une prochaine visite.

# LA VIE DE L'AIACE FRANCE

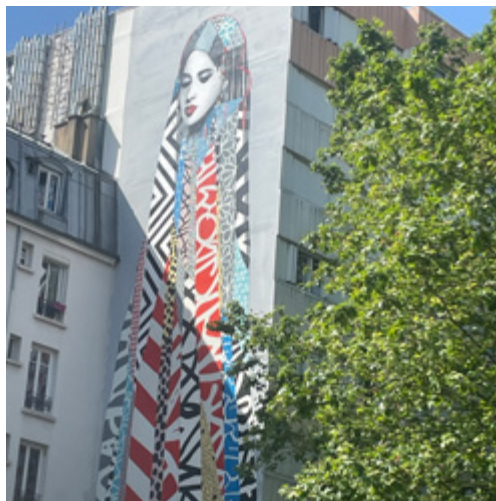
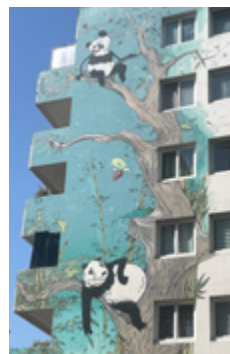
## • Passages couverts parisiens

L'après-midi, un second groupe de 15 personnes a découvert plusieurs passages couverts de Paris (galeries Véro-Dodat, Vivienne et Colbert, passages des Panoramas et Jouffroy). Notre guide a retracé l'histoire de ces lieux emblématiques du commerce de luxe parisien de la première moitié du XIXe siècle, en nous expliquant les matériaux utilisés.

## • Exposition Matisse

Une visite individuelle de l'exposition Matisse 1941-1954 au Grand Palais était également proposée.

**Un grand merci aux organisateurs de ces journées : Marie-José Dupraz, Catherine Ginisty, Yves Lecoanet, Said Abousahl, Isabelle Tranchant et Guénolée Legros. ■**





# L'enquête 2025 sur le Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) *par Franco Zampogna*

En 2021 l'AIACE France lançait auprès de ses membres une première enquête destinée à recueillir leurs avis et propositions concernant la nature et la qualité du service rendus par la section française de l'AIACE. Pour le Comité qui pilote l'association, il s'agissait avant tout d'investiguer les thèmes principaux qui tenaient à cœur à nos membres et de chercher de nouvelles pistes afin d'améliorer le travail de bénévolat proposé par l'association. Ce bénévolat étant principalement axé sur l'information des membres dans divers domaines (médical, fiscal, informatique, etc.) mais aussi l'important volet social et culturel visant à conserver et valoriser les liens entre celles et ceux qui, pendant longtemps, furent collègues au sein de nos Institutions européennes.

De cette première enquête deux thèmes ont émergé : les questions relatives à la santé et celles touchant à la fiscalité.

En 2022, le nouveau comité de l'AIACE France approuva la proposition de lancer une nouvelle enquête, cette fois-ci axée sur le RCAM qui manifestement faisait l'objet auprès d'une partie de nos membres, de questions variées. Les questions de cette deuxième enquête visaient principalement à mettre en évidence les difficultés rencontrées par nos membres concernant les diverses procédures

liées au fonctionnement du RCAM. Par exemple, les procédures de remboursement des frais médicaux ou pharmaceutiques mais aussi les diverses procédures requérant une autorisation préalable (par exemple en cas d'hospitalisation), les questions des caisses complémentaires de santé, de dépistage ou de reconnaissance de maladie grave. Le RCAM couvrant une vaste quantité de questions relatives à la santé, il n'est pas étonnant que sa complexité requière quelques aides d'apprentissage aux procédures.

Mais le comité n'avait pas attendu ces enquêtes pour mettre à disposition de ses membres (entre autres via le site web de l'AIACE France toujours disponible) un VADE MECUM fouillé destiné à initier les membres aux diverses procédures du RCAM.

En 2025, soit trois années plus tard, le même comité de l'AIACE France, a proposé une nouvelle enquête RCAM, cette fois-ci, davantage ciblée sur quelques thèmes qui semblent compliquer la vie d'une partie de nos membres, aux prises avec certaines procédures du RCAM. Le taux de réponses de l'enquête 2025 a été de 21 % (317 répondants sur 1479 sollicités) alors qu'il était de 14 % en 2022 lors de la première



enquête RCAM. Au-delà de 10 % de réponses, nous pouvons considérer raisonnablement, que les informations recueillies par les enquêtes, donnent une image de la situation de l'ensemble de la population consultée. Mais toute extrapolation intempestive est à bannir car les motifs pour lesquels les personnes répondent ou non aux enquêtes peuvent être d'ordre tellement différent qu'il est hasardeux de tirer des interprétations généralement subjectives et peu utiles conduisant à des biais.

Les résultats chiffrés de l'enquête RCAM 2025 ont été présentés à l'Assemblée Générale de l'AIACE France à Paris le 28 mai 2026. Divers graphiques illustrent les chiffres obtenus, ces derniers, présentés sous forme de pourcentages. Précisons que les pourcentages repris dans le tableau de synthèse et sur les graphiques sont établis pour chaque question, sur le total des réponses à la question concernée et non sur base du total des répondants à l'enquête.

L'enquête RCAM 2025 proposait neuf questions et généralement trois possibilités de réponse : soit le "oui" soit le "non" et souvent un espace pour laisser des commentaires.

Les questions concernaient quelques difficultés récurrentes repérées par les 57 bénévoles et délégués de l'AIACE France au cours de leurs contacts avec les membres. Les demandes d'information des membres tournent autour de thèmes comme le refus de prise en charge par certains hôpitaux, des surfacturations d'honoraires, le transport hospitalier ou les remboursements de médicaments, soins et prestations.

Le tableau synthétisant les résultats et les graphiques permet de se faire une idée des

difficultés que certains de nos membres peuvent rencontrer face à certaines procédures du RCAM.

C'est pour cela qu'en 2025 les 57 bénévoles de l'AIACE France répartis dans les 9 régions couvertes par l'activité de l'association, ont fourni l'équivalent de 786 journées de 8h afin d'une part d'aider certains membres de l'AIACE (mais aussi non-membres retraités qui se sont manifestés) d'une part à résoudre diverses questions techniques relatives à l'application des règles du RCAM (y compris informatiques) et d'autre part à organiser et mettre en œuvre tout le travail de soutien de l'activité des bénévoles et des délégués. Et ce sans compter, l'organisation d'activités culturelles et sociales proposées par chaque région à ses membres afin de maintenir un lien entre anciens collègues dans une convivialité partagée.

Pour conclure, mentionnons que l'enquête RCAM 2025 reprend 23 pages de commentaires qui ont été transmis par les répondants. Ces commentaires reflètent des situations ponctuelles parfois difficiles mais heureusement rares. Elles soulignent la nécessité pour les bénévoles, les délégués et le comité de l'AIACE France de poursuivre le travail de bénévolat sur le terrain et d'agir efficacement sur la base de données chiffrées concrètes, pour faciliter l'accès et la compréhension des procédures du RCAM des Institutions européennes, voire, peser sur leur simplification et diffusion afin de les rendre davantage accessibles aux bénéficiaires.

## SONDAGE Régime Commun Assurance Maladie (RCAM) 2025

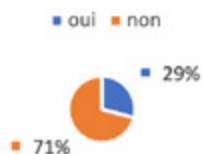
TOTAL DES REPONSES 317 sur 1479 sollicitations (soit 21 %)

| Attention, toutes les cases n'ont pas été cochées<br>nécessairement par les sondés, aussi certaines sommes<br>ne peuvent pas être comparées.                                                                                                                                                      |          | Nombre<br>de<br>personnes | Total<br>en<br>personnes | % par<br>rapport<br>au nombre<br>T de<br>personnes |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------|
| Question 1 : La carte Vitale                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |                           |                          |                                                    |
| Avez-vous une carte Vitale ?                                                                                                                                                                                                                                                                      | oui      | 33                        | 307                      | 11                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 274                       |                          | 89                                                 |
| Si oui, utilisez-vous votre carte Vitale ?                                                                                                                                                                                                                                                        | oui      | 24                        |                          |                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 19                        |                          |                                                    |
| Si oui, quelle fréquence d'utilisation ?                                                                                                                                                                                                                                                          | jamais   | 13                        | 36                       | 36                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | rarement | 8                         |                          | 22                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | souvent  | 15                        |                          | 42                                                 |
| Si vous utilisez une carte Vitale, utilisez-vous AUSSI le RCAM ?                                                                                                                                                                                                                                  | oui      | 18                        |                          |                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 5                         |                          |                                                    |
| Question 2 : Recours au RCAM                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |                           |                          |                                                    |
| Pour vos soins médicaux utilisez-vous le RCAM ?                                                                                                                                                                                                                                                   | oui      | 307                       |                          |                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 3                         |                          |                                                    |
| Envoyez-vous vos demandes de remboursement via le site Internet ?                                                                                                                                                                                                                                 | oui      | 272                       |                          |                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 37                        |                          |                                                    |
| Envoyez-vous vos demandes de remboursement par courrier postal ?                                                                                                                                                                                                                                  | oui      | 38                        |                          |                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 223                       |                          |                                                    |
| Avec l'aide de bénévole(s) ?                                                                                                                                                                                                                                                                      | oui      | 24                        |                          |                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 243                       |                          |                                                    |
| Avez-vous déjà renoncé à vous faire rembourser compte tenu de la complexité du RCAM ?                                                                                                                                                                                                             | oui (1)  | 87                        | 295                      | 29                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non (2)  | 208                       |                          | 71                                                 |
| Question 3 : REFUS d'accès aux soins dans les hôpitaux, cliniques, examens, accès infirmiers, kinés et/ou dans une maison de revalidation ou de repos (hors EHPAD voir question 7), pour hospitalisation à domicile, examens, soins infirmiers, kinés ...) en raison de l'absence de carte Vitale |          |                           |                          |                                                    |
| Vous a-t-on REFUSE l'accès à certaines prestations médicales en tant qu'affilié RCAM?                                                                                                                                                                                                             | oui      | 32                        | 293                      | 11                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 261                       |                          | 89                                                 |
| Vous a-t-on REFUSE L'ADMISSION dans une maison de revalidation ou de repos (hors EHPAD voir question 7) ?                                                                                                                                                                                         | oui      | 5                         | 218                      | 2                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 213                       |                          | 98                                                 |
| Avez-vous eu des difficultés à obtenir une prestation médicale (par exemple, celles de la liste «Question 3» ci-dessus) ?                                                                                                                                                                         | oui      | 43                        | 261                      | 16                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | non      | 218                       |                          | 84                                                 |

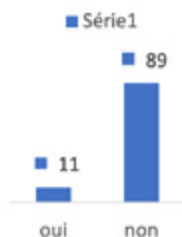
| Question 4 : Refus de prise en charge émise par le RCAM                                                                                                                                                    |              |     |     |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----|-----|----|
| Vous a-t-on refusé l'acceptation de la prise en charge émise par le RCAM ?                                                                                                                                 | oui          | 27  | 263 | 10 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 236 |     | 90 |
| Avez-vous eu des difficultés à obtenir un devis ?                                                                                                                                                          | oui          | 67  | 268 | 25 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 201 |     | 75 |
| Avez-vous eu des difficultés à obtenir l'acceptation de la prise en charge par un centre médical ou un professionnel de santé ?                                                                            | oui          | 36  | 257 | 14 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 221 |     | 86 |
| Question 5 : Exigence de paiement à l'avance ou de dépôt d'un chèque de caution                                                                                                                            |              |     |     |    |
| Vous a-t-on demandé un paiement à l'avance ?                                                                                                                                                               | oui (1)      | 112 | 281 | 40 |
|                                                                                                                                                                                                            | non (2)      | 169 |     | 60 |
| Vous a-t-on demandé le dépôt d'un chèque de caution ?                                                                                                                                                      | oui (1)      | 55  | 266 | 21 |
|                                                                                                                                                                                                            | non (2)      | 211 |     | 79 |
| Question 6 : Sursfacturation                                                                                                                                                                               |              |     |     |    |
| Avez-vous eu des prestations sursfacturées par rapport aux PATIENTS AVEC CARTE Vitale ?                                                                                                                    | oui          | 38  | 116 | 33 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 78  |     | 67 |
|                                                                                                                                                                                                            | ne sait pas  | 176 |     |    |
| Avez-vous eu des difficultés à obtenir LE MÊME PRIX que celui facturé aux patients avec carte Vitale ?                                                                                                     | oui          | 29  | 156 | 19 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 127 |     | 81 |
| Question 7 : Maisons de retraite/EHPAD (refus d'admission, difficultés dans le calcul des frais de soins, pour obtenir des soins ou autres).                                                               |              |     |     |    |
| Avez-vous eu des difficultés particulières lors de l'ADMISSION en maison de retraite/EHPAD en raison de l'absence de carte Vitale ?                                                                        | oui          | 2   | 12  | 17 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 10  |     | 83 |
|                                                                                                                                                                                                            | pas concerné | 252 |     |    |
| Avez-vous eu des difficultés particulières lors d'un SEJOUR en maison de retraite/EHPAD en raison de l'absence de carte Vitale (par exemple, calcul des frais de soins, obtention des soins ou autres ?    | oui          | 2   | 7   | 29 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 5   |     | 71 |
|                                                                                                                                                                                                            | pas concerné | 251 |     |    |
| Question 8 : frais de transport par ambulance ou par les pompiers (refus de vous transporter, difficultés à payer le prestataire, refus d'obtenir une quittance ou le remboursement par le RCAM ou autres) |              |     |     |    |
| Avez-vous eu des difficultés lors d'un transport en ambulance/pompiers ?                                                                                                                                   | oui          | 25  | 214 | 12 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 189 |     | 88 |
| Avez-vous eu des difficultés à obtenir le remboursement par le RCAM ?                                                                                                                                      | oui (1)      | 43  | 202 | 21 |
|                                                                                                                                                                                                            | non (2)      | 159 |     | 79 |
| Question 9 : Autres déconvenues                                                                                                                                                                            |              |     |     |    |
| Avez-vous rencontré d'autres déconvenues ?                                                                                                                                                                 | oui          | 74  | 171 | 43 |
|                                                                                                                                                                                                            | non          | 97  |     | 57 |
|                                                                                                                                                                                                            | jamais (1)   | 35  | 99  | 36 |
|                                                                                                                                                                                                            | rarement (1) | 48  |     | 48 |
|                                                                                                                                                                                                            | souvent (3)  | 16  |     | 16 |



**Q 2.5.**  
Renonciation au  
remboursement



**Q 3.1 .**  
Refus accès  
médical en  
tant  
qu'affilié...



**Q 3.3. Difficultés  
à obtenir une  
prestation  
médicale (%)**



**Q 4.1. Refus de  
prise en charge  
par le RCAM (%)**



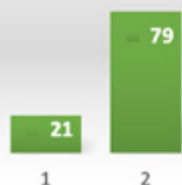
**Q 4.3. Difficultés  
prise en charge  
par centre  
médical ou  
professionnel...**



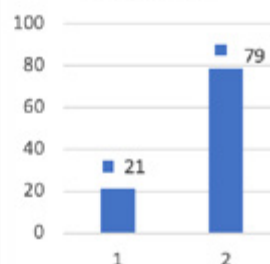
**Q 5.1.**  
Demande  
de paiement  
à l'avance...



**Q 5.2.**  
Dépôt de  
caution  
(%)



**Q 8.2.**  
Difficultés de  
remboursement  
transports par le  
RCAM (%)



# RCAM en France

## Pour une **reconnaissance effective** et un accès aux soins sans discrimination

### Note de synthèse

Analyse consolidée du sondage RCAM 2025 intégrant la comparaison 2022/2025 par René Guth

#### A. Un signal fort : les difficultés rencontrées ne sont ni marginales ni anecdotiques

Le sondage RCAM 2025 apporte un éclairage particulièrement utile sur la situation vécue par les affiliés RCAM résidant en France. Avec 317 réponses sur 1479 envois, soit un taux de participation de 21 %, l'enquête obtient un niveau de retour sensiblement supérieur à celui de 2022 (204 réponses, soit 14 %), ce qui confère aux résultats une portée significative. Ce niveau de participation plus élevé doit être lu non seulement comme un meilleur taux de réponse, mais aussi comme le signe d'une sensibilité accrue des membres au sujet de leur accès aux soins et de leur intégration difficile dans le système français de santé. Il est raisonnable d'y voir l'expression d'une inquiétude réelle et croissante, ainsi qu'un besoin plus fort de faire remonter les difficultés vécues.

#### B. Une comparaison 2022 / 2025 utile mais à manier avec prudence

Les deux enquêtes ne sont pas strictement superposables sur le plan méthodologique. Celle de 2022 était plus détaillée, plus

nuancée et davantage fondée sur des degrés de difficulté.

Celle de 2025 a été conçue sous une forme plus courte, plus directe et plus ciblée, avec une majorité de réponses de type « oui/non ».

Il en résulte qu'une comparaison purement statistique serait fragile. En revanche, la comparaison qualitative est particulièrement éclairante : elle montre que les difficultés signalées en 2022 n'ont pas disparu ; elles se sont, au contraire, confirmées, précisées et parfois durcies dans leur expression concrète.

#### C. La carte Vitale reste le cœur symbolique et pratique du problème, face au RCAM inconnu

Le premier constat majeur est la très faible détention de la carte Vitale parmi les répondants. En 2025, 89 % des personnes ayant répondu à cette question déclarent ne pas en disposer. Ce résultat confirme clairement une tendance déjà observée en 2022. Cette absence ne constitue pas un

simple détail administratif. Elle est largement vécue comme le signe visible d'une non-reconnaissance pratique du RCAM dans le système français de santé.

En pratique, elle oblige les affiliés à expliquer en permanence leur statut, suscite fréquemment méfiance ou l'incompréhension, hésitations ou méfiance de la part de certains prestataires, et peut entraîner des difficultés d'accès à certains soins, à certains services, à certains outils de santé, ainsi que des surfacturations répétées. Plusieurs témoignages montrent que des affiliés RCAM, même s'ils résident parfois en France depuis de nombreuses années, sont encore perçus comme extérieurs au système de santé français, voire assimilés à des patients relevant d'un régime « international » ou « étranger ».

Cette situation traduit une lecture administrative persistante qui ne correspond ni à la réalité de leur résidence en France, ni à leurs droits effectifs en matière de prise en charge. C'est l'interprétation constante des autorités françaises qui les place dans la catégorie des non-assurés sociaux, avec les étrangers des pays tiers, et elle conduit à un traitement discriminatoire de nos affiliés, inacceptable au regard du traité et du droit communautaire.

#### **D. Difficultés d'accès aux prestations de santé et d'acceptation de prises en charge : des chiffres à lire comme des signaux d'alerte**

Les refus explicites d'accès aux soins ne sont pas majoritaires, mais ils ne peuvent être minimisés. A cette question 11 % des répondants indiquent avoir essuyé un refus d'accès à certaines prestations médicales en

tant qu'affiliés RCAM, 2 % un refus d'admission en maison de revalidation, et 16 % des difficultés à obtenir certaines prestations. Un quart des répondants relate avoir eu des difficultés à obtenir un devis, ce que seuls les non-assurés sociaux demandent, donc les hôpitaux sont peu habitués à les établir. Ce chiffre important met en lumière la première difficulté lors d'une hospitalisation ou d'un acte médical coûteux. Quant à la prise en charge, 14% affirment avoir rencontré des réticences à les faire accepter et 10% n'ont pas réussi et ont donc dû payer directement. Ajoutons que la prise en charge doit être renouvelée à chaque fois que l'affilié change de structure hospitalière en cours de traitement.

Ces chiffres sont préoccupants, non seulement par leur niveau, mais aussi par leur nature. Lorsqu'il s'agit d'un accès aux soins ou d'une hospitalisation, même une minorité statistique représente une réalité lourde de conséquences. En outre, ces pourcentages doivent probablement être interprétés comme des minimums : tous les répondants n'ont pas encore été confrontés à des situations nécessitant hospitalisation, devis ou prise en charge. Autrement dit, parmi les personnes effectivement concernées, les taux de difficulté sont vraisemblablement plus élevés.

Les commentaires montrent clairement que les blocages proviennent moins d'un refus de principe des soins que d'une non-compréhension du RCAM et de ses procédures, d'une crainte de non-paiement et de l'incapacité des circuits administratifs habituels à intégrer correctement ce régime.



## **E. Paiements à l'avance et chèques de caution : le problème le plus concret et le plus injuste**

Le thème du paiement à l'avance apparaît comme l'un des plus sensibles du sondage. En 2025, 40 % des répondants déclarent avoir dû avancer des frais, et 21 % indiquent qu'un chèque de caution leur a été demandé, parfois même si une prise en charge a été acceptée. Les répondants n'ont pas mentionné avoir demandé d'avance auprès du PMO pour contenir leur charge financière. Un rappel de cette procédure « palliative » serait judicieux.

Ces chiffres sont particulièrement significatifs. Ils traduisent une intégration insuffisante du RCAM dans les mécanismes ordinaires de facturation des établissements de santé. Ils révèlent surtout une réalité profondément inéquitable : des affiliés, parfois âgés, malades ou en situation de fragilité, se trouvent contraints d'assumer eux-mêmes des montants parfois très élevés, dans des moments où leur priorité devrait être uniquement médicale.

Les témoignages montrent que cette pratique touche aussi bien des hospitalisations que des examens coûteux, des prises en charge spécialisées ou des transports sanitaires. Sur le plan humain, il s'agit probablement du dysfonctionnement le plus immédiatement ressenti.

## **F. La surfacturation : un problème réel, mais encore insuffisamment mesuré dans sa globalité**

La question de la surfacturation ressort avec force, même si elle demeure difficile à mesurer précisément. Une partie importante des répondants dit ne pas savoir si elle a été surfacturée, ce qui montre déjà le manque

de lisibilité des tarifs français et des factures. Toutefois, parmi ceux qui se prononcent, une part significative (19%) estime ne pas avoir bénéficié des mêmes conditions tarifaires qu'un patient disposant d'une carte Vitale.

Il ne serait pas prudent de tirer de cette seule donnée une conclusion générale sur tous les établissements. En revanche, il est tout à fait légitime d'en déduire une inégalité de traitement, liée à l'absence de transparence tarifaire et au statut mal compris ou mal défini des affiliés RCAM. Ce point mérite clairement un approfondissement spécifique, notamment vu que la surfacturation est clairement contraire à la jurisprudence du Tribunal dans l'arrêt Wattiau qui a établi le principe de l'égalité des prix des prestations médicales entre les affiliés RCAM et les nationaux.

## **G. Le problème est national, pas local**

L'un des apports les plus importants de la lecture croisée des résultats et des commentaires est de montrer que les difficultés rencontrées ne se limitent pas à quelques établissements parisiens. Les exemples cités concernent des situations observées dans des villes et régions très diverses.

Cette dispersion géographique est un élément essentiel sur le plan institutionnel : elle montre qu'il ne s'agit pas d'anomalies ponctuelles ou locales, mais bien d'un défaut de reconnaissance opérationnelle du RCAM à l'échelle nationale.

## **H. Ce que disent les commentaires : au-delà des chiffres, une vulnérabilité réelle**

Les commentaires associés aux réponses apportent une dimension humaine

indispensable à l'analyse. Ils montrent des situations concrètes de refus, de complications administratives, de difficulté à obtenir certains équipements, prescriptions ou prestations, ou encore d'impossibilité d'accéder à certains services disponibles uniquement dans les circuits liés à la sécurité sociale française. Ils montrent aussi que la difficulté n'est pas toujours seulement du côté des établissements de santé. Le RCAM est utilisé, mais dans un environnement jugé complexe, peu lisible et dissuasif.

Certains répondants signalent également des incompréhensions ou rigidités du côté du RCAM lui-même. Cette double difficulté – vis-à-vis du système français d'une part, et des exigences RCAM d'autre part – accroît fortement l'insécurité administrative et médicale affectant les affiliés RCAM.

### **I. Le rôle de l'AIACE France apparaît comme indispensable**

Les résultats du sondage doivent enfin être rapprochés de l'investissement humain consenti par l'AIACE France dans l'accompagnement des affiliés. Les quelque 786 jours de bénévolat consacrés en 2025 à l'aide aux retraités des institutions européennes montrent que les difficultés observées ne relèvent pas de cas isolés. Ils montrent surtout que, sans cet accompagnement bénévole, une partie importante des affiliés serait davantage exposée à des refus, à des paiements indus, à des abandons de remboursement ou à des pertes de droits. Le rôle de l'association dépasse donc très largement l'information : il joue un rôle d'assistance concrète, de médiation et, de fait, de compensation d'un dysfonctionnement structurel.

### **J. Conclusion : une question de reconnaissance, d'égalité et de dignité**

Donc après, les documents analysés conduisent à une conclusion claire : les affiliés RCAM en France ne sont pas confrontés à une exclusion massive du système de soins, mais à une accumulation persistante de frictions, d'obstacles, d'incompréhensions et d'inégalités suffisamment fréquentes pour constituer un problème structurel. Le cœur du sujet reste la non-intégration effective du RCAM dans les mécanismes ordinaires du système français de santé. Cela se traduit par l'absence de carte Vitale, mais aussi par des conséquences très concrètes : devis difficiles à obtenir, refus d'admission, prises en charge mal comprises, paiements à l'avance, chèques de caution, suspicion de surfacturation, accès inégal à certaines prestations et complexité excessive des démarches. La revendication qui ressort de cette analyse n'est pas celle d'un régime de faveur. Elle est plus simple et plus légitime : celle d'un accès normal, égal aux assurés sociaux français, lisible et digne aux soins, pour des anciens agents de l'Union européenne qui ne devraient pas être pénalisés du fait même du régime qui les couvre. Force est de constater et de regretter que depuis 2021, rien n'a été entrepris sérieusement, ni du côté de PMO ni du côté de la DG HR afin d'avancer rapidement dans la voie de la reconnaissance de notre régime ni pour octroyer aux 10500 actifs et retraités en France un égal accès à tous les soins. ■

# Ce que nous disent les lecteurs de l'INFO

(Sondage 2026 auprès des membres de l'AIACE France)

par *Franco Zampogna* - dépouillement et analyse du sondage et l'équipe rédactionnelle d'INFO

Au début de l'année 2026, un court sondage a été proposé aux lecteurs du magazine INFO afin de recueillir leurs impressions et leurs attentes pour l'avenir de cette publication.

Le nombre de réponses reçues - 38 contributions, soit environ 3 % du lectorat - reste très modeste. Mais ces réponses présentent un réel intérêt : plusieurs d'entre elles sont riches, argumentées et très concrètes. Elles constituent ainsi un matériau utile pour nourrir la réflexion de l'équipe rédactionnelle.

## Que nous disent ces lecteurs qui ont pris le temps de répondre ?

D'abord, un attachement réel au magazine comme lien entre les membres de l'AIACE France. Les réponses témoignent d'un intérêt pour une information claire, utile et proche des préoccupations des retraités des institutions européennes.

Ensuite, les suggestions recueillies ouvrent plusieurs pistes éditoriales :

- un suivi des questions de santé et du RCAM/PMO, toujours très attendu par les membres ;
- des analyses sur l'évolution de l'Europe et sur certaines politiques européennes ;
- des rubriques pratiques concernant la vie quotidienne (démarches administratives, fiscalité, médiation, etc.) ;

- davantage d'articles culturels, environnementaux ou de découverte ;
- des témoignages personnels, récits de voyages ou d'expériences de vie ;
- et même des thèmes plus spécifiques comme les questions liées au grand âge ou aux EHPAD.

Ces propositions montrent que le magazine peut rester un espace d'échanges vivant, mêlant information institutionnelle, analyses et expériences personnelles. Bien entendu, ce sondage n'a pas vocation à fournir une photographie statistique parfaite du lectorat. Il joue plutôt le rôle d'un sondage d'idées, permettant de recueillir des attentes, des suggestions et parfois de nouvelles envies de participation.

Car l'avenir d'INFO dépend aussi de ses lecteurs : le magazine existe et se développe grâce aux contributions bénévoles de celles et ceux qui acceptent de partager une expérience, une analyse ou un regard.

L'équipe rédactionnelle remercie très chaleureusement les membres qui ont répondu à ce sondage. Leur contribution constitue une source d'inspiration précieuse pour les prochains numéros.

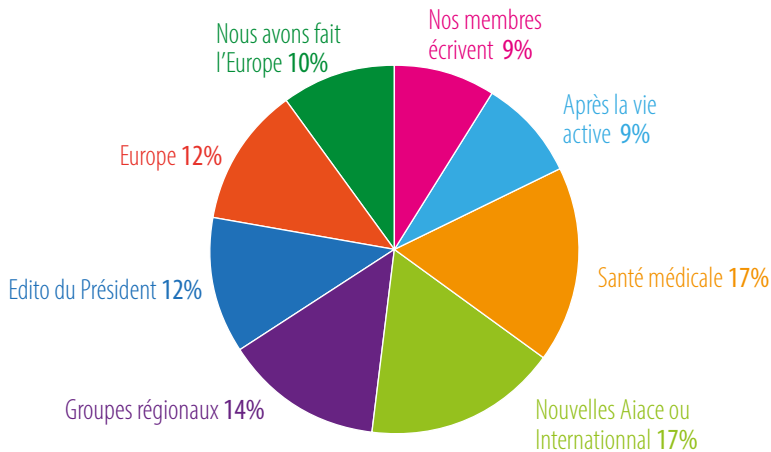
Et l'invitation reste ouverte : lectrices et lecteurs, n'hésitez pas à proposer vos idées et vos articles !

INFO est avant tout **votre** magazine. ■

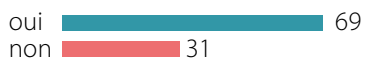
### Lisez-vous l'INFO (%) ?



### RUBRIQUES



### Faut-il modifier/développer les rubriques (%) ?



### Bonne périodicité (%) ?



### Faut-il davantage d'articles (%) ?



### Format plus court (%) ?



### Mise en page/iconographie adaptée (%) ?



### Nombre de pages satisfaisant (%) ?



### Faut-il changer de titre (%) ?



### Ecririez-vous des articles (%) ?





### Bécherel, petite bourgade, grande culture *par Marthe Boulvais*



La région Bretagne/Manche a organisé une escapade dans la petite cité du Livre à **Bécherel**. Cette bourgade de 700 habitants compte néanmoins une dizaine de librairies. Bécherel a connu autrefois une certaine richesse grâce au commerce du lin et a conservé bon nombre de vieilles maisons en granit. Elle occupe un promontoire rocheux qui domine la vallée de la Rance. Ses 176 m d'altitude en font la plus haute ville d'Ille-et-Vilaine, d'où une vue étendue vers Dol, Dinan et Combourg.

Mais son principal attrait réside, depuis 1989, dans ses artisans du livre et ses librairies, et c'était le but de notre sortie. Elle est devenue la première cité du livre en France et la troisième en Europe derrière les villages gallois et belge de Hay-on-Wye et de Redu.

Nous nous sommes d'abord retrouvés à la Maison du Livre où une responsable nous en a expliqué le fonctionnement, avant de profiter de l'expo-fiction de photographies intitulée Mister K., utilisant des méthodes d'appropriation et de réappropriation des traditions photographiques, originales par leur composition de plusieurs éléments. En fin de visite, nous nous sommes amusés à composer un petit livre accordéon (dit leprelo), assis à une table d'enfant et comme des enfants, avec nos propres assemblages.

Nous avons partagé un repas dans une auberge de terroir, spécialiste de plats traditionnels, avant de nous promener dans les ruelles à la recherche des quelques échoppes ouvertes où nous avons pu acheter des livres mais aussi des CD et des disques anciens. Les pauses ont été l'occasion de discuter des nouvelles des Institutions et des difficultés éventuelles des uns et des autres. ■

### De Rocamadour à Padirac ; de la canicule à la fraîcheur, le plaisir de se retrouver *par Dominique Davoux*



Nous étions 19 à participer à cette sortie par cette belle et chaude journée de mai. Certains venaient de loin, du Gers, des Pyrénées atlantiques, de l'Ariège ou même des îles d'Aix et d'Oléron.

Proposée par l'Office du tourisme, nous avons eu droit à une visite complète du site de Rocamadour. Perché sur la paroi sud du canyon de la rivière Alzou, le sanctuaire est l'un des sites les plus impressionnants de France. Haut lieu de pèlerinage au moyen âge, Rocamadour subit de graves dommages pendant les guerres de Religion et il fut reconstruit au XIXe siècle inspiré par le style architectural néo-gothique de Viollet-le-Duc. Notre visite nous mena par le chemin de croix du plateau du Causse au sanctuaire où nous pûmes visiter la basilique et les 6 chapelles.

Après un repas bien mérité en terrasse et à l'abri d'un soleil caniculaire, nous découvrîmes le gouffre de Padirac où une température constante de 14 degrés nous permit de reprendre force. Grâce au guide audio, nous eûmes toutes les explications sur la formation géologique et sur l'exploration de cette merveille naturelle où nous fîmes un trajet en barque sur une portion de rivière souterraine.

Cette journée de visite, comme les précédentes à Bayonne et à Rochefort, fut une opportunité pour échanger sur nos vies de retraités des institutions européennes mais aussi de discuter de nos difficultés, et du besoin d'"attirer de nouveaux bénévoles. Notre repas permit aussi d'échanger sur les actions d'information mises en place par la section Dordogne du « Mouvement européen ».

**Enfin pour conclure cette magnifique journée**, nous avons échangé sur une sortie possible en 2027 dont l'information sera faite aux membres de la Nouvelle Aquitaine mais aussi aux membres des régions limitrophes. ■

# Engageons-nous dans les actions du Mouvement européen France

*par Olivier Brunet, nouveau membre du Conseil d'administration*

Le Mouvement européen France <https://mouvement-europeen.eu/>, créé en 1948, fédère tous les acteurs engagés pour l'Europe en France, de manière pluraliste, dans le but de promouvoir le projet européen. Il coopère étroitement avec les Jeunes Européens France et l'Union des Fédéralistes européens. L'AIACE France est l'une des organisations membres du MEF. Le dynamisme du MEF résulte pour une large part de l'engagement des militants actifs dans les sections locales, comme Hélène Dageville l'explique dans la page suivante.

Un des temps forts de la vie du MEF repose sur l'**Université d'automne**. La dernière édition s'est tenue à **Belfort**, en novembre dernier. La thématique choisie : la souveraineté européenne était au cœur de l'actualité bien chaotique que nous connaissons. D'excellents intervenants nous ont permis des débats de qualité sur les questions de sécurité alimentaire, d'équilibre à trouver entre transition écologique et compétitivité, de souveraineté numérique, de protection de l'état de droit et de défense de nos systèmes démocratiques. Des résolutions ont été adoptées sur la défense, en soutien à l'Ukraine et en faveur d'une ambition européenne forte en matière de transition écologique. En janvier, cette année, plus de cent trente personnes ont participé à Paris à l'**Assemblée générale** du Mouvement européen France.

En 2023, l'AIACE France avait soutenu la candidature du plus jeune candidat à la Présidence du MEF : Hervé Moritz. En 2026, j'ai eu plaisir à confirmer notre choix au nom de l'AIACE France, pour un nouveau mandat de trois ans. Hervé Moritz était cette fois le seul candidat.

Le Président sortant a pu faire état d'un bilan très positif. Le nombre d'adhérents du MEF reste limité : 2400 environ, mais ce petit chiffre est en augmentation depuis trois ans, grâce aux jeunes notamment. Le MEF a bien structuré sa communication, à travers un "Hebdo des membres", des actions de formation et un "Laboratoire des idées" qui construit des plaidoyers sous forme de résolutions et d'interventions dans les médias. Vous vous souvenez certainement de la contribution de Hervé Moritz



dans le dernier INFO, sur le thème de la défense. Le MEF reste organisé autour de trois piliers : des sections locales, des organisations nationales membres (dont l'AIACE France) et des "personnalités qualifiées".

Hervé Moritz a été réélu **Président**, à une large majorité. L'Assemblée générale a également voté en faveur d'un **nouveau CA** de cinquante personnes et d'un nouveau Bureau de quinze membres. J'aurai le plaisir de participer à ce CA, grâce à l'appui de l'AIACE France. Notre première réunion est prévue à Paris, le 11 avril. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des **suggestions** en vue d'un renforcement des liens entre les deux structures.

L'AG a également permis un échange de vues avec les Présidents du Mouvement européen en Italie et en Allemagne. Nous avons soutenu une lettre ouverte sur le Groenland.

Nous tous, à l'AIACE, nous pouvons — j'en suis convaincu — saisir l'opportunité de parler d'Europe dans nos territoires, en particulier en nous engageant dans le Mouvement européen ou au niveau d'une Maison de l'Europe. Je me tiens bien volontiers à votre disposition, si vous souhaitez en parler ! Je vous donne finalement rendez-vous cet automne à la **prochaine Université d'automne du MEF à Rouen**, avec des temps d'échanges d'information mais aussi de convivialité bien agréable ! ■

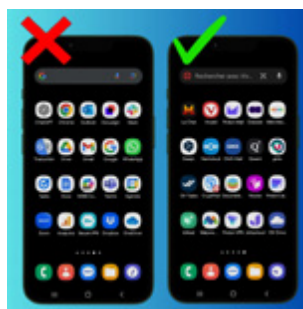
# Souveraineté numérique, le grand réveil ?<sup>1</sup>

par Catherine Vieilledent

L'UE fait face à de multiples pressions, tant externes, avec des tensions géopolitiques à ses frontières comme en Ukraine, des contentieux commerciaux avec ses partenaires majeurs, qu'internes avec des gouvernements européens autoritaires. Ces pressions révèlent des dépendances qui posent un risque systémique pour ses valeurs, ses processus démocratiques, sa sécurité et sa compétitivité. La dépendance aux outils technologiques américains qui fait partie de ces risques amoindissant la souveraineté, définie comme la capacité d'un système politique à déterminer ses choix et à défendre ses valeurs et ses intérêts, est donc en cause.

Les Européens ont pris peu à peu conscience de la situation, alors que la souveraineté européenne est entrée dans le discours politique de l'Union, notamment après l'intervention d'Emmanuel Macron à la Sorbonne en septembre 2017. La pandémie de Covid-19 a éveillé les consciences en Europe (il a fallu importer des masques chinois !) et Mario Draghi, en septembre 2024, souligne la dépendance numérique de l'UE depuis l'hébergement de données (Amazon, Microsoft et Google), jusqu'à la recherche en ligne (Google), aux assistants d'IA (OpenAI, Google et Meta), aux environnements mobiles (Google et Apple) et de bureau (Microsoft), aux réseaux sociaux et la vidéo (Meta, X et YouTube), souvent sous juridiction américaine. Des sociétés telles qu'Oracle verrouillent leurs technologies, générant

des profits qui échappent à la fiscalité européenne, ce qui accentue l'urgence de reprendre contrôle des actifs stratégiques numériques.



L'UE n'est pas restée inactive mais au contraire, elle a déployé un véritable arsenal juridique<sup>2</sup> pour protéger la vie privée, les droits fondamentaux, le

pluralisme des médias, la transparence algorithmique et l'interopérabilité. Après le Règlement Général sur la Protection des Données de 2018, l'UE a initié le programme Europe numérique et puis adopté les deux règlements sur les services numériques (DSA) et sur les marchés numériques (DMA) pour réguler la responsabilité des plateformes face aux contenus hébergés et prévenir les abus de position dominante. De plus, elle s'est dotée de moyens pour sanctionner les violations du DSA et DMA, pouvant imposer des amendes considérables à des mastodontes comme Apple, Meta et TikTok.

La position de l'UE comme autorité normative mondiale (l'"effet Bruxelles") a modifié la manière dont les entreprises mondiales opèrent, les alignant sur ses normes. Cependant, ces normes sont aujourd'hui attaquées de l'extérieur par des pays comme la Chine

<sup>1</sup> Cet article s'appuie sur les conclusions du débat organisé à Bruxelles le 15.02.2026, avec l'intervention de Domenec Devesa Président de l'UEF, ancien eurodéputé, Liviu Stirbat, Chef de l'unité IA dans la science et Christophe Leclercq, Fondateur d'EuropeMédiaLab (& Euractiv).

<sup>2</sup> <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/la-politique-numerique-de-l-union-europeenne/>



et de l'intérieur, sous la pression des géants de la tech qui s'alignent sur les nouveaux pouvoirs à Washington au nom de la "liberté d'expression". Le 7<sup>e</sup>

paquet Omnibus propose de simplifier la régulation de l'Intelligence artificielle pour stimuler l'innovation mais elle continue néanmoins de réguler selon l'usage et en fonction des niveaux de risque pour garantir la conformité légale des systèmes d'IA et pénaliser les infractions. Céder sur cette régulation serait une grave erreur. Et il faut aussi contrôler les infrastructures critiques, en particulier les câbles sous-marins vulnérables et l'internet satellitaire, ce qui est l'objet du projet européen *IRIS*<sup>3</sup> face à *Starlink*, le service de connexion internet à très haut débit d'Elon Musk qui offre une couverture mondiale.

Mais il faut à l'Europe des investissements massifs. Les signaux sont là avec en novembre 2025, la décision d'investir 200 millions dans l'IA (dans le cadre du programme *Europe Numérique* doté de €8 milliards) et la perspective dans le prochain budget pluriannuel (2028-2034) d'augmenter des deux tiers le programme *Horizon Europe* (€155 milliards) pour soutenir la recherche collaborative et l'innovation dans ce domaine. Mais il faudrait des efforts bien plus conséquents pour financer les nombreux chantiers critiques liés à la souveraineté numérique autant qu'énergétique ainsi qu'à la défense et la compétitivité. Mario Draghi estime le besoin à quelque 750/800 milliards d'euros par an, soit plus de 4 % du PIB européen là où le budget qui est consacré par l'UE ne pèse guère plus que 1% du PIB. L'UE a donc besoin d'un marché intégré de capitaux en complément des prêts bancaires et malgré

les réticences des acteurs financiers, la balkanisation du système financier en Europe et l'attractivité du marché américain. L'autre solution serait un vaste emprunt européen mais aucun accord sur une nouvelle dette commune n'existe à ce jour.



Mais la messe n'est pas dite. L'UE doit exploiter sans trop de timidité ses forces réglementaires et économiques contre les pressions géopolitiques : parmi

les récentes initiatives, la stratégie pour une Union des données et la stratégie Appliquer l'IA. Par ailleurs, des mécanismes pour favoriser l'utilisation de services européens pourraient renforcer la concurrence et garantir aux consommateurs (450 millions de personnes) des choix diversifiés<sup>3</sup>. Il faudrait encourager les alternatives aux plateformes, avec une gamme de services privés et open source respectueux des normes européennes. L'adoption d'une politique industrielle européenne qui unifie le marché intérieur et promeut des champions européens permettrait aussi de dépasser la logique du juste retour et la fragmentation interne. Une coordination habile est essentielle pour relever ces défis et concrétiser l'ambition de souveraineté, et de souveraineté numérique en particulier. ■



<sup>3</sup> Par exemple, <https://european-alternatives.eu/>, <https://buy-european.net/en>,



# Vers une Europe fédérale ?

## Le fédéralisme, une option possible et nécessaire

par Michel Caillouët (ancien) Ambassadeur-chef de délégation, membre du CA de l'UEF-France

*Dans un contexte international profondément bouleversé – guerre en Europe, rivalités de puissances, incertitudes stratégiques – l'Union européenne apparaît confrontée à ses propres limites institutionnelles. Face à ces défis, certains plaident pour un approfondissement de l'intégration européenne. Le fédéralisme pourrait-il constituer l'une des réponses permettant à l'Europe d'agir plus efficacement ?*

### L'Europe face à un environnement international plus instable

L'Union européenne en 2026 – et l'Europe plus largement – est confrontée à une série de défis majeurs. Nous assistons d'abord à un bouleversement profond de l'ordre international. Sur de multiples fronts, les règles qui structuraient les relations entre États depuis plusieurs décennies sont remises en cause. Le droit international lui-même est de plus en plus ignoré ou contourné par un nombre croissant d'acteurs. Même la première puissance mondiale, les États-Unis, contribue aujourd'hui à entretenir un climat d'incertitude stratégique et de rivalités qui apparaît désormais au grand jour. À cette évolution s'ajoute l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a brutalement rappelé que la guerre pouvait à nouveau frapper le continent européen et que notre modèle démocratique restait exposé à des menaces directes.

Ces défis immédiats s'accompagnent d'enjeux de moyen terme, souvent moins visibles dans

le débat public mais tout aussi déterminants : la compétition technologique et industrielle mondiale, qui s'intensifie entre grandes puissances, ainsi que les défis climatiques et environnementaux auxquels nos sociétés devront faire face. Cette accumulation de tensions et de mutations est profondément préoccupante. Elle intervient à un moment où les structures institutionnelles de l'Union européenne montrent leurs limites.

Il est probable que l'Union européenne ait aujourd'hui atteint les limites du système institutionnel qui a permis sa construction. Cette situation nourrit progressivement une perte de crédibilité de l'Union européenne auprès d'une partie de l'opinion publique, au bénéfice des mouvements populistes et souverainistes.

### Les limites institutionnelles de l'Union européenne

Plusieurs facteurs expliquent cette fragilité. L'organisation institutionnelle de l'Union reste encore difficile à comprendre pour les citoyens. Surtout, la prédominance d'un système intergouvernemental – et notamment la règle de l'unanimité dans plusieurs domaines essentiels – ralentit considérablement la prise de décision. Cette inertie réduit de manière préoccupante notre capacité d'action collective. Il faut le reconnaître lucidement : face à l'ampleur des défis actuels, l'Europe n'est pas encore pleinement à la hauteur des enjeux.

Dans ce contexte, l'idée d'une évolution vers davantage de fédéralisme apparaît de plus en plus comme une réponse crédible – et peut-être nécessaire.

Le fédéralisme est un système d'organisation politique dans lequel les compétences constitutionnelles – législatives, juridictionnelles et administratives – sont partagées entre un niveau fédéral et les entités qui le composent. Il ne s'agit donc pas d'un système centralisé, mais d'un mode de gouvernance fondé sur la coopération et la répartition des responsabilités. Ce modèle n'a rien d'exceptionnel dans le monde contemporain. Plus de 25 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans des systèmes fédéraux, souvent avec la satisfaction des citoyens. C'est le cas notamment de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, du Canada, du Brésil, de l'Argentine, du Nigeria, de l'Inde ou encore du Mexique.

L'Union européenne elle-même a déjà développé, depuis les années 1950, plusieurs politiques d'inspiration fédérale : l'Euro, la Cour de justice de l'Union européenne, la politique commerciale commune ou encore le marché unique. Ces réalisations montrent que l'intégration européenne peut produire des instruments puissants lorsque les États acceptent de partager certaines compétences.

## Le fédéralisme : une piste pour renforcer l'action européenne

De nombreuses voix estiment aujourd'hui qu'il faudrait aller plus loin. Les prises de position récentes de Mario Draghi, appelant à un "fédéralisme pragmatique" destiné à renforcer les éléments fédéraux déjà existants dans l'Union, s'inscrivent clairement dans cette perspective.

Depuis près de huit décennies, certaines organisations militent précisément dans ce sens. L'Union des fédéralistes européens, créée en décembre 1946, et le Mouvement Européen, fondé en 1948 lors du Congrès de La Haye, ont inscrit dans leurs statuts l'objectif d'une fédération européenne comme horizon politique. Par leur engagement constant, ces mouvements ont contribué à plusieurs avancées importantes de la construction européenne, notamment l'élection du Parlement européen au suffrage universel, le programme Erasmus ou encore la création de l'Euro. Aujourd'hui, ils militent activement pour une évolution des traités et pour l'abolition de la règle de l'unanimité dans certains domaines clés.

Ils s'attachent également à promouvoir les valeurs européennes qui se sont progressivement affirmées au cours des dernières décennies, notamment à travers la Convention européenne des droits de l'homme puis la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dont le 25<sup>e</sup> anniversaire a été célébré à Nice en décembre 2025. À cette occasion, plusieurs associations européennes ont publié une déclaration solennelle destinée à rappeler l'importance de ces principes pour l'avenir de l'Europe. Les réflexions sur l'avenir institutionnel



de l'Union se poursuivent également dans les milieux académiques et intellectuels. Le Conseil scientifique de l'Union des fédéralistes européens, composé d'une trentaine de personnalités issues du monde universitaire et de la recherche, contribue activement à ce débat par ses travaux et publications, notamment à travers la maison d'édition Presse fédéraliste et sa revue trimestrielle.

Ainsi, en juin 2024, ce Conseil scientifique publiait dans le journal *Libération* une tribune intitulée : "Reprendre notre destin en main passe par le fédéralisme européen". Les auteurs y rappelaient que ceux qui rejettent toute avancée fédéraliste au nom de la souveraineté des peuples confondent souvent fédéralisme et centralisation jacobine. Selon eux, un véritable gouvernement européen serait au contraire nécessaire pour répondre efficacement aux défis contemporains, notamment dans le domaine de la défense.



Quelques mois plus tard, le 6 novembre 2025, à la suite de l'élection de Donald Trump et dans un contexte d'incertitudes croissantes quant à l'engagement international des États-Unis, ce même Conseil scientifique publiait une nouvelle tribune dans *Le Monde* : "Face à la réélection

de Donald Trump, l'Union européenne doit prendre son destin en main". Les auteurs y soulignaient que l'Europe se trouvait "au pied du mur" et devait se préparer à des évolutions potentiellement alarmantes. Ils appelaient notamment à accélérer l'intégration économique et technologique afin de renforcer la compétitivité des entreprises européennes, à consolider la sécurité militaire collective face à la double menace de l'impérialisme russe et d'un possible retrait américain, et à défendre plus fermement les valeurs démocratiques, sociales et environnementales de l'Union.

Ils concluaient que seul un approfondissement de l'intégration européenne permettrait de préserver la sécurité et l'autonomie stratégique du continent dans un monde de plus en plus instable. Dans le prolongement de ces réflexions, une nouvelle initiative voyait le jour en décembre 2025. Sous l'impulsion de Domenec Ruiz Devesa, président de l'Union des fédéralistes européens, d'Olivier Védrine de l'Association Jean Monnet et de plusieurs membres du Conseil scientifique de l'UEF – parmi lesquels Dominique Méda, Céline Spector, Olivier Costa, Gaëlle Marti ou Yann Moulier-Boutang – une tribune intitulée "Le temps est venu pour une Déclaration d'indépendance de l'Union européenne" était publiée simultanément dans cinq grands journaux européens, dont *Le Monde*. Ce texte, soutenu notamment par l'UEF, le Mouvement Européen, le groupe Spinelli du Parlement européen, les Jeunes Européens et Civico Europ, était signé par de nombreuses personnalités telles que Jacques Attali, Daniel Cohn-Bendit, Pascal Lamy, Enrico Letta, Guy Verhofstadt, Enrique Barón Crespo ou Sandro Gozi.

## Sortons du cadre !

Nous changeons d'époque, nous changeons de paradigme, l'Europe doit changer de logiciel. Prise en étau, l'Europe sera unie, fédérale, ou elle ne sera plus.

Tribune signée par plus de 50 personnalités  
L'article pour signer la tribune :  
<http://www.uef.fr/1186>

Publié par **Le Monde**

**UEF France**

La tribune mettait en lumière l'état géopolitique qui se resserre progressivement autour de l'Union européenne, la remise en cause croissante du multilatéralisme par certaines puissances autoritaires et l'incapacité structurelle de l'Union à agir efficacement tant que la règle de l'unanimité et la logique intergouvernementale continuent de dominer ses institutions. Les signataires rappelaient notamment que la sécurité, la prospérité et la démocratie européennes ne pouvaient plus dépendre de la seule volonté, par nature changeante, des États-Unis. L'autonomie stratégique de l'Europe ne constitue plus une simple option : elle devient une nécessité.

L'Union doit être en mesure d'agir de manière indépendante, d'assumer la responsabilité de sa propre défense et de défendre ses intérêts et ses valeurs sur la scène internationale avec crédibilité.

### **Une réflexion qui appelle désormais des décisions**

Ces prises de position constituent, de manière claire, un appel à renforcer l'intégration

européenne et à envisager sérieusement une évolution vers davantage de fédéralisme. Plus largement, elles invitent les citoyens européens à prendre conscience du risque d'un décrochage stratégique durable de l'Europe si aucune évolution institutionnelle significative n'est engagée.

Le débat sur l'avenir politique de l'Union européenne ne fait donc que commencer. Il appelle désormais un travail approfondi de réflexion et de proposition au sein des institutions européennes, des États membres et de la société civile.

L'enjeu est désormais clair : engager, dans nos institutions européennes comme dans le débat public, le travail nécessaire pour doter l'Union des instruments politiques capables de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Car c'est bien de cette capacité à faire évoluer notre projet commun que dépendra largement la place de l'Europe dans le monde de demain. ■



# L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Inde : une opportunité pour l'Europe et la France *par Nicolas Dross*

*L'Union européenne et l'Inde ont conclu, le 27 janvier 2026, un accord de libre-échange d'une ampleur inédite. L'accord couvre un espace économique de près de deux milliards de personnes et représente environ un quart du produit intérieur brut mondial.*

*L'Inde est aujourd'hui la cinquième économie mondiale, avec un PIB d'environ 3 400 milliards d'euros et une population de 1,45 milliard d'habitants. Sa croissance soutenue – la plus rapide du G20 – et l'essor de sa classe moyenne en font l'un des marchés les plus dynamiques au monde.*

*Pour la France, l'accord ouvre des perspectives concrètes pour ses entreprises, ses filières industrielles et agricoles, ainsi que pour ses petites et moyennes entreprises exportatrices. Comme dans tous les accords de commerce, la Commission européenne a par ailleurs veillé à protéger les secteurs considérés comme les plus sensibles.*

## Un potentiel encore sous-exploité pour les entreprises françaises

Les échanges entre l'Union européenne et l'Inde dépassent déjà 180 milliards d'euros par an et soutiennent environ 800 000 emplois européens. La France entretient des relations économiques denses avec l'Inde : plus de 600 entreprises françaises y sont implantées et les échanges bilatéraux ont fortement progressé ces dernières années. Ils ont atteint environ 19 milliards d'euros en 2024, contre environ 12 milliards d'euros en 2019.

Cependant, l'accès au marché indien reste limité par des droits de douane élevés et des contraintes administratives

importantes. L'accord vise précisément à lever ces obstacles. Il prévoit pour cela la suppression des droits de douane sur 93,2 % des exportations européennes vers l'Inde. Si on considère également la libéralisation partielle, on atteint 96,6 % de nos exportations. Les économies pour les entreprises européennes sont estimées à environ 4 milliards d'euros par an.

## Industrie et automobile : un impact concret

Dans le secteur automobile, les droits de douane indiens se montent aujourd'hui à 110 %. Difficile d'exporter dans ces conditions et l'UE n'exporte aujourd'hui

que quelques milliers de voitures de haut gamme. Ces droits seront progressivement ramenés à 10 %, dans le cadre d'un contingent annuel de 250 000 véhicules. Les pièces détachées automobiles verront leurs droits supprimés après une période de transition. Cette évolution est significative pour des groupes présents en Inde comme Renault ou Stellantis, ainsi que pour l'ensemble de la filière automobile française et ses sous-traitants. La baisse des droits améliore la compétitivité des exportations françaises et renforce les perspectives de développement sur un marché en expansion.

Les exportations européennes de machines et d'équipements électriques vers l'Inde représentent plus de 16 milliards d'euros par an. Les droits actuels de 44 % seront presque entièrement éliminés. Ces dispositions concernent de nombreuses entreprises industrielles françaises de ce secteur. Des dispositions similaires s'appliquent pour les produits chimiques, la pharmacie, ou les équipements médicaux pour ne citer que quelques secteurs.

### Agro-alimentaire : des perspectives nouvelles pour les producteurs français

Le secteur agro-alimentaire français, très performant dans le grand export, est l'un des principaux bénéficiaires de l'accord. Les droits de douane indiens sur les produits agroalimentaires dépassent en moyenne 36 %, avec des niveaux très élevés sur certains produits. Les vins et spiritueux notamment sont soumis à des droits de 150 %. L'accord prévoit une réduction progressive des droits sur les vins à 20 % (au-dessus de 10 € par bouteille) et 30 % (entre 2,5 et 10 € par



bouteille). Pour les viticulteurs français — qu'ils soient implantés dans la région de Bordeaux, en Bourgogne, en Alsace, en Champagne ou dans la vallée du Rhône — l'accès au marché indien devient possible. Les spiritueux bénéficieront également d'une baisse significative des droits à 40 %. Les droits sur de nombreux produits transformés — pains, biscuits, chocolats, préparations alimentaires — seront supprimés.

Dans le même temps, les secteurs agricoles sensibles européens, comme le bœuf, la volaille, le riz, le sucre ou l'éthanol, restent exclus de la libéralisation : les droits européens demeurent inchangés sur ces produits. Toutes les importations devront continuer à respecter les normes sanitaires et phytosanitaires de l'Union européenne. Les négociations se poursuivent en parallèle sur un accord relatif aux indications géographiques, sujet particulièrement important pour la France compte tenu du nombre élevé d'appellations protégées sur son territoire.

## PME françaises : un levier de développement

La France compte environ 150 000 entreprises exportatrices, dont une très large majorité de petites et moyennes entreprises. Les PME représentent plus de 99 % du tissu entrepreneurial français. L'accord comprend un chapitre dédié aux PME. Il prévoit des points de contact spécifiques, une meilleure accessibilité de l'information. Pour toutes les entreprises, les procédures douanières seront simplifiées et l'environnement réglementaire deviendra plus transparent et prévisible.

Ces dispositions sont déterminantes pour les PME françaises, pour lesquelles la complexité administrative constitue souvent un frein majeur à l'exportation vers des marchés lointains. J'ai rencontré la CPME récemment qui m'a confirmé l'intérêt pour cet accord.

## Services, finance et industries à forte valeur ajoutée

L'accord ouvre davantage le marché indien dans les services, notamment financiers et maritimes, et fournira une sécurité juridique accrue. Les engagements pris par l'Inde dépassent ceux accordés à d'autres partenaires commerciaux. Des groupes français actifs à l'international comme BNP Paribas, Société Générale ou AXA évoluent dans des secteurs concernés par cette ouverture accrue.

Dans les industries innovantes et à forte valeur ajoutée, la protection renforcée de la propriété intellectuelle constitue un point essentiel. L'accord couvre les marques, les dessins et modèles, les secrets d'affaires, le droit d'auteur et les variétés végétales. Cet

aspect est particulièrement important pour des entreprises françaises exportatrices dans les secteurs du luxe, de la pharmacie ou des technologies, comme LVMH, Hermès, Sanofi ou Dassault Systèmes, dont l'activité repose fortement sur la protection des actifs immatériels.

## Soutien et position française

La France a soutenu la finalisation de l'accord au niveau européen, soulignant l'importance stratégique du partenariat avec l'Inde dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques et des recompositions commerciales. Plus largement, les réseaux d'affaires franco-indiens et les entreprises déjà implantées en Inde ont régulièrement mis en avant le potentiel du marché indien et la nécessité d'un cadre commercial plus stable et plus prévisible.

## Un attachement commun au climat et au développement durable

Comme tous les accords de commerce, l'accord comprend un chapitre dédié au commerce et au développement durable. Les deux parties réaffirment leur engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Pour la France, qui a accueilli et joué un rôle central dans l'adoption de cet accord en 2015, cette référence est particulièrement significative.

Le texte prévoit également la protection des droits fondamentaux au travail, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'interdiction d'affaiblir les législations environnementales ou sociales pour attirer des investissements et un mécanisme de suivi et de consultation spécifique.



Ces dispositions garantissent que l'ouverture commerciale s'inscrit dans un cadre cohérent avec nos priorités environnementales (notamment climatiques) et sociales.

### Prochaines étapes

Il nous reste maintenant à assurer la finalisation juridique du texte et sa traduction dans les 24 langues officielles de l'Union européenne. Une fois cette étape achevée : (1) la Commission européenne présentera formellement l'accord au Conseil de l'Union européenne pour autoriser sa signature ; (2) le Conseil adoptera une décision autorisant la signature de l'accord entre l'Union européenne et l'Inde ; (3) après la signature, le Parlement européen devra donner son consentement ; (4) le Conseil adoptera ensuite la décision de conclusion de l'accord, permettant son entrée en vigueur du côté européen. L'Inde devra, de son côté, procéder à la ratification selon ses procédures internes.

Ce processus, qui peut paraître long, garantit un contrôle démocratique complet de la ratification de l'accord. S'il est difficile de prévoir le calendrier qui sera entre les mains à la fois de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement européen, on peut raisonnablement penser que cet accord n'entrera pas en vigueur avant la fin de l'année 2026 ou le début de l'année 2027. Sans vouloir anticiper le débat et les positions des différentes institutions, les premières réactions positives à la signature de l'accord – notamment en France – laissent penser que la ratification de l'accord pourrait être moins controversée que celle d'autres accords de commerce.

### Conclusion

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Inde intervient dans un contexte international marqué par une polarisation croissante entre les États-Unis et la Chine, ainsi que par l'instrumentalisation des outils de politique commerciale.

Dans cet environnement plus incertain, l'accord UE-Inde constitue un choix stratégique clair : renforcer des partenariats avec des économies majeures partageant l'intérêt d'un commerce encadré par des règles négociées. Il s'inscrit dans une dynamique plus large de diversification des débouchés, de sécurisation des chaînes d'approvisionnement et de réduction des dépendances économiques. Ainsi, il participe à la construction d'une autonomie stratégique ouverte : rester un acteur central du commerce mondial, tout en diversifiant ses partenaires et en renforçant sa résilience économique. ■



# Et si l'Europe commençait tout simplement dans nos communes ?

par Pierre Loaëc, chef de la Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille et Tanguy Specq - Chargé de missions collectivités locales



Pierre Loaëc

## Et si l'Europe commençait tout simplement dans nos communes ?

*Après Bruxelles, Luxembourg ou Strasbourg, beaucoup d'anciens eurocrates ont choisi de poursuivre leur engagement au plus près du terrain : dans leur mairie, leur association, leur territoire. Là où l'Europe se vit, se teste, se concrétise.*

*Chef du Bureau de la Commission européenne à Marseille, Pierre Loaëc a fait de cette Europe de proximité un véritable projet politique et civique. Avec "L'Europe des communes" et toute l'équipe de la Commission européenne à Marseille, il met les outils européens directement entre les mains des acteurs locaux.*

*Dans cet article, il nous montre comment l'Union européenne quitte les murs du Berlaymont et des institutions pour s'inviter dans notre quotidien et comment chacun peut, à son niveau, la faire vivre.*

## L'Europe, au plus près des territoires

Ici, l'Europe ne se discute plus en langage institutionnel. Elle se vit dans les projets concrets de rénovation énergétique cofinancés par le FEDER. Elle se voit dans les dispositifs d'insertion portés par des communes grâce au FSE+. Elle s'entend dans la voix d'un maire rural qui découvre ce que LEADER peut apporter à son territoire. Pourtant, plus que les acronymes, ce sont les conséquences concrètes qui donnent corps à l'idée européenne. Pour nous, professionnels de l'Europe ou citoyens convaincus de son importance, l'Europe est déjà présente : mobilité, alimentation durable, énergie, logement, culture, citoyenneté... Et pourtant, ce lien reste souvent invisible pour de nombreux élus et agents des collectivités, associations, ou administrés.

C'est ce paradoxe qui est à l'origine de notre engagement. Les enjeux climatiques, sociaux, numériques et économiques que porte la nouvelle Commission européenne rejoignent nombre des préoccupations locales qui animent le débat public. Sur tous ces sujets, l'Europe est là, avec vous, sur le terrain. La mission de l'Europe des communes est de vous aider à le voir, à vous en saisir, et à agir en soutenant l'action au plus près : dans les collectivités.

*"Notre ambition est claire : rapprocher l'Europe de l'échelon local et en faire un levier concret*

*pour vos projets, pour répondre aux défis de vos territoires, dans un contexte budgétaire toujours plus contraint."*

### **L'Europe ne se limite pas à de grandes priorités : son action joue un rôle concret dans les territoires**

Pour la période 2024-2029, la Commission européenne a défini sept grandes priorités stratégiques : de la prospérité durable à la défense, en passant par le modèle social, la qualité de vie, la démocratie, le rôle de l'Europe dans le monde et la préparation de son futur budget. Ces priorités et les compétences des collectivités locales ne s'opposent pas : elles se rejoignent et se renforcent. Le bloc communal joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre concrète de chacune d'entre elles.

L'Union européenne dispose de deux grands leviers pour agir concrètement dans les territoires : la législation, qui fixe des cadres que les collectivités doivent anticiper et appliquer ; et les financements, qui permettent de soutenir des projets locaux. Les deux sont indissociables et méritent d'être compréhensibles au niveau local.

Le premier levier, souvent peu visible mais pourtant structurant : la réglementation européenne. L'Union européenne élabore des normes et des directives qui s'imposent aux États membres et se traduisent in fine dans les pratiques des collectivités : normes d'efficacité énergétique des bâtiments publics, règlements sur la qualité de l'eau potable et des eaux de baignade, exigences en matière de biodiversité et de gestion des espaces naturels, cadre européen sur l'accessibilité numérique des services publics. Ces obligations législatives ne sont pas que des contraintes : elles sont aussi des opportunités pour déclencher des investissements, justifier des projets et accéder à des financements européens dédiés à leur mise en œuvre. La réussite dépend en grande

partie de la capacité à anticiper ces évolutions et à ne pas se retrouver dans l'urgence réglementaire : là aussi, l'Europe des communes joue son rôle de vigie et d'orientation.

Du côté des financements, on distingue deux grandes catégories. Les Fonds Structurels d'abord, gérés de manière décentralisée par les Régions ou les autorités nationales : le FEDER (Fonds européen de développement régional), doté de 9 milliards d'euros pour la France sur la période 2021-2027, finance une vaste palette de projets — rénovation énergétique d'écoles ou de mairies, aménagement d'espaces publics, déploiement de services numériques, soutien aux entreprises locales. Le FSE+ (Fonds social européen+, 6,7 milliards d'euros) soutient quant à lui l'insertion, l'emploi, la formation et l'égalité des chances. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (14 milliards d'euros, via notamment le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)) permet aux communes rurales de construire des stratégies territoriales participatives, portées par des Groupes d'action locale. Pour les territoires littoraux, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) (567 millions d'euros) soutient la pêche durable, la protection des écosystèmes marins et l'innovation dans l'aquaculture. Enfin, le Fonds pour une Transition Juste (1 milliard d'euros) accompagne spécifiquement six régions françaises — dont la Provence-Alpes-Côte d'Azur — dans leur décarbonation et leurs reconversions industrielles. À côté de ces Fonds Structurels, les programmes sectoriels ouvrent aux communes une deuxième porte d'entrée. Erasmus+ (28 milliards d'euros au niveau européen) finance des projets d'échanges de jeunes, de mobilité scolaire, d'éducation des adultes ou de partenariats portables par une commune ou une intercommunalité. Le programme

Citoyens, égalité, droits et valeurs (CERV) (1,55 milliard d'euros) soutient les jumelages de villes, les projets citoyens et le travail de mémoire ; il est accessible y compris aux petits comités de jumelage. Horizon Europe (95,5 milliards d'euros) permet aux collectivités de s'engager aux côtés de chercheurs sur des sujets comme les villes neutres en carbone, l'eau, la santé ou l'alimentation durable. Europe Créative appuie les projets culturels et patrimoniaux, tandis que LIFE+ accompagne l'environnement et l'action climatique.

L'impact est mesurable et concret comme en témoignent les exemples que nous nous efforçons régulièrement de valoriser. À Forcalquier, la commune a ouvert un centre de soins non programmés accessible sept jours sur sept : le financement européen a représenté 46 % d'un investissement total de 2,2 millions d'euros. À Saint-Philippe, à La Réunion, une accréditation Erasmus+ de plus de 900 000 euros finance les mobilités scolaires européennes d'une petite commune rurale. À Clermont-Ferrand, le programme Europe Créative contribue pour la ville à 60 % du budget du réseau CreArt, permettant à des artistes locaux de partir en résidence dans toute l'Europe. Si ces projets que nous avons souhaité valoriser dans le cadre de la troisième édition du supplément que nous avons publié avec la Gazette des communes sont des inspirations, ce ne sont pas des exceptions.

Les exemples les plus récents publiés sur notre site en sont autant de témoignages. À Barneville-Carteret, en Normandie, la commune a inauguré fin 2025 le "Woodybus" : un vélo collectif à assistance électrique, conçu en bois, qui permet aux enfants de rejoindre l'école en pédalant ensemble. Ce projet répond à deux défis simultanément : décarboner les trajets scolaires et initier les plus jeunes à la mobilité douce. Dans l'Allier, c'est

la transformation numérique au service de la santé rurale que le FEDER a rendu possible : le Service départemental d'incendie et de secours a déployé, avec un cofinancement européen de 50 % (soit plus d'un million d'euros), un système de télémedecine embarqué dans ses véhicules de secours. Depuis 2025, les centres du département en sont équipés : les pompiers partagent en temps réel photos et données médicales avec le SAMU, permettant dans certaines situations d'éviter un passage aux urgences. Ces exemples, aussi différents soient-ils racontent la même histoire : celle de collectivités qui s'emparent des outils européens pour répondre, à leur façon et à leur échelle, aux défis concrets de leur territoire.

## **L'Europe des communes : pour faire le lien concret avec les territoires et accompagner les élus**

C'est précisément pour soutenir la démarche qu'ils illustrent que la Représentation de la Commission européenne en France a développé "L'Europe des communes". Ce service est destiné à accompagner les élus locaux dans la prise en compte des politiques européennes et met à disposition des outils opérationnels permettant une meilleure compréhension des priorités de l'Union et leur intégration dans les politiques publiques locales. Non pas un guichet ou un dispositif administratif supplémentaire : un service, concret et proactif pour permettre à ceux qui font vivre l'Europe sur le terrain d'être mieux équipés.

Concrètement, cela passe par plusieurs outils complémentaires rassemblés sur un site web pensé pour répondre aux compétences et aux besoins des collectivités en mettant à disposition les outils européens plutôt que l'inverse. Cela passe de manière concrète à travers des dossiers thématiques dédiés aux principaux champs d'actions pertinents.

Des articles d'actualités (sur notre site ou dans la Gazette des communes), des fiches pratiques et des webinaires accessibles en replay constituent le cœur de ce dispositif. Pour ne pas se retrouver seul face à la complexité des procédures, nous nous efforçons de valoriser les bons interlocuteurs : qu'ils soient au sein des directions générales de la Commission européenne, à l'Agence nationale de la Cohésion des territoires ou dans les Régions pour les fonds structurels, dans les Points de Contact Nationaux pour les programmes sectoriels, ou avec nos réseaux tels les centres Europe Direct pour s'orienter.

Notre supplément Europe publié dans la Gazette des communes "L'Europe, Partenaire des élus et des territoires" pourra constituer un point d'introduction à nos actions pour nombre d'entre vous. Notre newsletter qui reprend nos événements, actualités, inspirations et appels à projets pertinents pourra ensuite vous tenir régulièrement informés de nos activités.

Le rendez-vous phare de l'année reste la Place de l'Europe au Salon des Maires et des Collectivités locales : trois jours de rencontres, d'échanges et d'ateliers pratiques en présence de nos nombreux partenaires.

### **Pour nous, c'est avant tout un outil à disposition des élus, des réseaux européens et pour vous**

L'Europe des communes, c'est avant tout un outil à disposition des élus, des réseaux européens et de vous. Parce que notre petite équipe à Marseille ne peut pas, à elle seule, accompagner les milliers de communes françaises. Ce que nous pouvons faire, c'est équiper ceux qui sont déjà engagés au sein du réseau européen des élus locaux par exemple ; et ceux qui sont déjà en proximité avec les élus : les anciens membres de nos institutions,

les animateurs de réseaux, les chargés de mission dans les collectivités, les centres EUROPE DIRECT ou tous ceux qui souhaitent faire de l'Europe un lever pour leur territoire.

En 2026, les enjeux sont nombreux. Les discussions sur le futur cadre financier pluriannuel post-2027 vont s'intensifier : quelle place pour la politique de cohésion ? Quel avenir pour la PAC (Politique Agricole Commune) ? Les collectivités ont intérêt à se faire entendre dès maintenant dans ces débats. De nouvelles équipes municipales découvriront pour la première fois la réalité des financements européens : L'Europe des communes est précisément là pour leur offrir les clés.

Car l'enjeu, au fond, n'est pas de "faire de l'Europe" une activité à part, mais c'est d'intégrer la dimension européenne dans ce que les collectivités font déjà, et de le faire mieux. Quand une école se rénove, quand une commune agit pour la transition énergétique, quand des jeunes partent en échange européen : c'est l'Europe. Cette Europe concrète et visible, c'est vous qui la faites vivre, jour après jour, dans tous les territoires. ■





# Agriculture et Mercosur, Comprendre pourquoi nous ne nous comprenons pas ... *par Philippe Tabary*

Les récentes et récurrentes manifestations agricoles contre le Mercosur n'ont pas été pour moi une surprise : en un quart de siècle d'activité comme porte-parole de la DG VI, puis AGRI, j'ai eu plus que l'occasion de connaître, et d'apprécier, les principaux leaders et les grandes formations représentatives des différents pays membres et des associés, candidats, partenaires commerciaux et autres. J'ai pris mes fonctions, que j'ai souvent qualifiées de "promenade en tutu dans un champ de mines", à l'annonce de la première réforme de la sacro-sainte Politique Agricole Commune (PAC), en 1989. Et à entendre les clameurs professionnelles, nous annonçons la fin du monde, ce à quoi je rectifiais que c'était la fin d'un monde, et l'amorce d'un autre, du fait même des très grands succès de la profession : grâce à elle, l'Europe est passée de 80% d'autoapprovisionnement à 120% en une génération, et le poids des dépenses alimentaires dans le budget familial est passé, lui, de 30% à 12%, à quantité constante et à qualité nettement meilleure.

De ces lauriers trop méconnus dans l'opinion publique, les syndicats prenaient prétexte pour clamer haut et fort qu'on sanctionnait le bon élève parce qu'il avait engrangé (c'est bien le mot !) de trop bons résultats. À quoi je ne pouvais que répondre que désormais les attentes sociales et sociétales, aussi confuses que diffuses,

avaient changé elles aussi, et qu'on attendait de la qualité plus que de la quantité, avec le spectre des récents excédents chroniques, et coûteux, de beurre, de lait en poudre, de vin, de bœuf. Nouvelle polémique : "la qualité, on n'a jamais fait que cela !" clamaient les tribuns de la terre. Je n'en disconvenais pas, mais je faisais remarquer que le mot avait changé de sens et qu'on attendait désormais un plus grand respect du bien-être animal, de l'environnement (le mot à la mode !), de la saveur et de la teneur des produits, du respect des nappes phréatiques, des paysages et des usages !

C'était de fait le moment où se mettaient en place des mesures agro-environnementales plus strictes, un gel des terres régulateur du marché, mais choquant et rémunéré (peut-être d'ailleurs choquant parce que rémunéré !), la politique de qualité avec les AOP (appellation d'origine protégée), IGP (indication géographique protégée) et attestations de spécificité, tandis que s'imposait un règlement sur le biologique, dont on savait surtout ce qu'il n'était pas, plus que ce qu'il promettait. Désormais, c'était moins l'étiquette du prix que celle des ingrédients, mode et origine du produit que réclamaient les consommateurs. Et cette même évolution s'appliquait mutatis mutandis dans tous les pays dits développés parce qu'ils justifient d'un haut pouvoir d'achat et que la tertiarisation constante, et croissante, de leur



économie a fait chuter le besoin de calories de 3000 à 2300 par jour. Hier, disais-je, le luxe c'était de manger de la viande au moins le midi, aujourd'hui c'est d'être végétarien !

Les accords commerciaux conclus par l'Europe ne créent aucun de ces problèmes, ils ne font qu'en prendre acte et incitent à y apporter remède. Et les mêmes revendications qui avaient cours hier pour les Programmes Intégrés Méditerranéens (PIM) et l'élargissement ibérique, puis pour la chute du rideau de fer et l'arrivée sans transition de l'ex-RDA dans le giron commun, se répétèrent et se multiplièrent avec la fin du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), Blair House (résidence des invités officiels du président des États-Unis), l'OMC (organisation mondiale du commerce). À chaque vague de critiques, je répétais - et je continue de le faire chaque fois que l'occasion m'en est donnée, en premier lieu à l'intention des professionnels de la terre - que ces accords n'ont créé aucun de nos problèmes, ils les ont tous accentués, ils les ont mis en exergue, appelant à y apporter les solutions qui s'imposaient, et que la profession chaque fois a su élaborer et affiner plus vite qu'elle ne le pensait ou ne l'espérait.

Voilà pourquoi je reste stoïque dans le dialogue actuel autour du Mercosur et des nécessaires évolutions et révolutions qu'il implique, chez

nous comme chez nos partenaires dont la démographie et la consommation intérieure, dopée par une croissance économique soutenue, connaissent des évolutions bien opposées aux nôtres et qui sont pour nos produits autant de débouchés porteurs. Cette nouvelle échéance est un nouveau défi lancé à l'agriculture européenne qui, des siècles durant, a lutté contre la pénurie et les famines et qui, aujourd'hui, fait face à des marchés parfois saturés et à une production par définition jamais prévisible au quintal ou au litre près.

Dans cette nouvelle conjoncture de l'offre et de la demande, savoir vendre est désormais plus important que savoir produire, surtout si l'on considère l'emprise considérable des centrales d'achat et des grandes surfaces, qui assurent parfois jusqu'à 70% de la demande. Le nerf de la guerre, c'est la valeur ajoutée, surtout si elle n'est pas kidnappée par le négoce et les grandes enseignes. Ce constat-là, les professionnels le connaissent et l'appliquent ; il est moins immédiat mais plus porteur. Sur le fond, nos analyses convergent ; c'est sur la périodicité que le constat diverge. Et quand notre agriculture se sera adaptée aux nouvelles exigences et aux nouvelles espérances, d'autres défis du temps et d'autres dépits du moment surgiront. Pour qu'à nouveau et pour un temps, nous comprenions pourquoi nous ne nous comprenons pas : les boussoles ne sont pas immédiatement alignées mais le cap est bien le même, et il sera tenu. Parce que le vrai succès d'une réforme, et d'une PAC nouvelle, ce n'est pas en Conseil des Ministres, en session parlementaire ou en collège des Commissaires qu'il se joue, c'est au creux des sillons, au pied des ceps, au cul des vaches ! Et n'en doutons pas : il sera au rendez-vous, et plus vite qu'on ne le croit ! ■

# Une illustration des activités du Mouvement Européen au niveau local : Le Mouvement Européen Gironde

par Hélène Clark-Dageville

La section de Gironde est l'une des plus ou moins cinquante sections locales du Mouvement Européen-France (MEF). Avec environ 80 adhérents, elle compte parmi les sections relativement importantes, après celles beaucoup plus fournies d'Ile-de-France et d'Alsace notamment.

Je me suis engagée dans cette section lors de mon retour à Bordeaux au moment de ma retraite, d'abord comme secrétaire générale, puis comme présidente depuis quelques années. Cela me semblait une excellente manière de rester impliquée dans les affaires européennes malgré l'éloignement de Bruxelles.

Animer une association qui repose exclusivement sur des bénévoles, c'est encore autre chose que de gérer un service à la Commission européenne ! Les moyens, tant humains que financiers, sont très limités, et il nous faut faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour mettre en œuvre des actions concrètes sur le plan local. Outre un objectif pédagogique, nos actions se veulent de nature militante – pour une Europe forte et démocratique – tout en restant non partisans. Je réunis mon conseil d'administration d'une quinzaine de personnes tous les mois et nous définissons les actions à mener. Ces dernières années, nous avons réussi à organiser quasi chaque mois un événement autour d'un thème d'actualité européen : défense, Brexit, Pacte migratoire, Mercosur, relations UE/États-Unis... La campagne des élections

européennes en 2024 a donné lieu à un regain d'intérêt et nous avons pu organiser deux débats avec des représentants des principales listes, certains intervenants étant entre-temps devenus députés européens ou nationaux. À l'occasion de la campagne des municipales cette année, nous avons diffusé auprès des listes de différentes villes en Gironde la "Charte d'engagement européen", rédigée par le MEF avec l'Union Européenne des Fédéralistes et les Jeunes Européens, et destinée à encourager les municipalités à faire vivre l'Europe au niveau local.

Parmi les invités marquants des derniers mois, je pourrais mentionner : Alain Juppé, venu présenter son récent livre "L'heure du choix" lors de notre AG 2025 ; Céline Spector, philosophe et politologue, venue nous entretenir du fédéralisme ; Ahmed Galai (prix Nobel de la paix 2015) ou Marie Toussaint, députée européenne... Nous avons également eu le plaisir de faire intervenir Monique Pariat, ancienne directrice générale aux Affaires Intérieures, sur le Pacte Asile et Migration.

Nous travaillons en coopération étroite avec la section bordelaise des Jeunes Européens, une émanation du MEF. Une grande chance pour nous car ils attirent un public plus jeune et maîtrisent les nouveaux outils de communication. Le Centre Europe Direct de Bordeaux-Gironde – soutenu par la représentation de la Commission en France – est également un partenaire précieux, ainsi

que la Maison de l'Europe de Bordeaux.

En dehors des événements mensuels, nous participons à des émissions de radios locales et diffusons une lettre d'information à l'ensemble des adhérents et sympathisants (plus de 1 000 adresses).



Cette activité demande une forte motivation: l'investissement en temps est important et le retour sur investissement est toujours incertain. Mais elle est aussi très stimulante : elle nécessite de rester informé sur l'actualité européenne, permet de développer des contacts intéressants aux niveaux local ou national dans les sphères académiques, politiques ou dans l'administration, ainsi qu'avec les Girondins que l'on intéresse à nos événements...

Dans le contexte actuel où l'on sent que le projet européen pourrait malheureusement basculer du mauvais côté, il est surtout important de savoir que nous aurons apporté à titre personnel notre petite contribution pour éviter la catastrophe... **J'encourage vivement les anciens fonctionnaires des institutions à s'impliquer dans leur section locale du MEF!** ■

# Quand l'Europe s'ancre dans les territoires : itinéraire d'un engagement local et rural

*par Jean Meyer-Roux*

À la suite de la suppression de l'Institut des Applications Spatiales du Centre Commun de Recherche d'Ispra, ma spécialisation technique, je me retrouve jeune retraité de la Commission européenne dans mon village natal de Vallon-Pont-d'Arc, en Ardèche, une commune de 2 500 habitants. Comme beaucoup d'anciens collègues, je m'interroge alors sur la manière de donner sens à ce nouveau temps de vie, dans un environnement rural très différent de celui des institutions européennes.

Fin 2007, un candidat malheureux aux précédentes élections municipales me propose de rejoindre sa liste pour les municipales à venir. Son nom n'étant pas un atout électoral et ses chances apparaissant limitées, il peine à constituer une équipe complète. Contre toute attente, nous sommes élus. La nouvelle équipe se répartit les responsabilités, et je deviens adjoint à l'urbanisme.

La commune hérite alors de plusieurs projets structurants engagés par la municipalité précédente : une bibliothèque, une zone artisanale, et surtout l'implantation sur notre territoire de Chauvet 2, reconstitution de la célèbre grotte ornée. Ces projets sont passionnants mais également très lourds à porter pour une petite collectivité, même avec une équipe municipale soudée et une secrétaire générale de mairie remarquable.

Grâce à mon expérience des procédures d'appel d'offres européennes, nous remportons un marché important pour la réhabilitation du vieux Vallon féodal. Ce projet revêt une forte dimension symbolique. Le village est

historiquement marqué par l'opposition entre familles catholiques et protestantes. Le château féodal, détruit par les protestants lors des guerres de religion, n'est plus en 2008 qu'un ensemble de ruines envahies par la végétation. À l'inverse, le château-mairie actuel, bâti en plaine sur ordre de Louis XIII et de Richelieu lors de leur passage à Vallon en 1629, fut reconstruit aux frais des protestants pour indemniser le seigneur catholique. La restauration des ruines du château féodal constitue ainsi un puissant marqueur mémoriel et identitaire.

Des volontaires du village se mobilisent pour débroussailler le site avant l'intervention des architectes. L'association "Les Amis de l'Histoire" apporte une aide précieuse par son travail d'archives. Mon rôle se limite essentiellement à coordonner ces bénévoles et à gérer les dossiers les plus sensibles, notamment ceux liés à l'archéologie préventive, sans solliciter outre mesure les services techniques municipaux. Toutefois, l'ampleur croissante des projets dépasse rapidement les capacités humaines disponibles au sein de la mairie.

Nous trouvons alors une solution originale : une collaboration étroite avec un élu d'opposition et la création d'une commission extra-municipale baptisée Agenda 21. Cette démarche permet de dépasser les clivages politiques traditionnels et d'associer directement des habitants compétents, non élus mais volontaires. Ce dispositif s'avère très efficace et installe durablement une nouvelle culture de travail collectif dans la commune.



Le concept d'Agenda 21, issu du Sommet de la Terre de Rio en 1992, repose sur quatre piliers : développement économique, protection de l'environnement, justice sociale et participation citoyenne. Il s'agit d'une vision globale du développement durable, traduite en objectifs concrets programmés dans le temps. Vallon-Pont-d'Arc adhère dès 2009 à la branche "collectivités". En 2014, la nouvelle municipalité ne souhaitant plus maintenir cette adhésion, c'est l'association issue de la commission extra-municipale qui reprend le relais au titre de la branche "associations". À titre personnel, je reste attaché à une conception large et équilibrée du développement durable, intégrant pleinement les dimensions économiques et citoyennes, parfois affaiblies dans certaines déclinaisons contemporaines. Lors des élections municipales de 2014, plutôt que de me représenter sur une liste, nous choisissons, avec l' élu d'opposition devenu partenaire, de structurer notre démarche sous forme associative en créant Agenda 21 Vallon. Les membres de la commission ne sont plus désignés par la municipalité mais par l'association, garantissant une plus grande indépendance tout en conservant un lien étroit avec l'action publique locale. L'association contribue ainsi aux projets communaux tout en développant ses propres initiatives en faveur du développement durable.

L'étape suivante est la création, à l'échelle départementale, de l'association CARDE – Citoyenneté Ardèche Europe. Elle naît dans le prolongement des élections européennes de 2019, à l'initiative de citoyens ayant participé à des réunions d'information sur l'Europe en milieu rural, dans le sud de l'Ardèche. Leur ambition est de faire vivre l'Europe au quotidien, au-delà des seules échéances électorales. Très vite, la dimension citoyenne s'impose comme un second pilier, tant le besoin de participation directe à la vie publique apparaît fort dans les territoires ruraux. Basée à Aubenas, l'association est membre de la Maison de l'Europe Drôme Ardèche à Valence.

Elle constitue un relais précieux pour mes activités au sein du réseau Team Europe Direct, qui regroupe une cinquantaine de conférenciers en France et environ 400 dans l'Union européenne. Malgré la distance – près d'une heure trente de route entre Vallon et Valence – CARDE permet de maintenir un lien structuré et vivant entre le territoire rural et les dispositifs européens d'information.

Cette implication multiforme dans la vie locale m'a profondément enrichi. Elle m'a permis de mettre mes compétences professionnelles au service de projets concrets, utiles et visibles, tout en facilitant une intégration rapide et durable dans le tissu social local. L'expérience montre que les parcours européens constituent, y compris en milieu rural, un atout précieux pour nourrir des dynamiques citoyennes, encourager la participation et créer des passerelles entre les territoires et l'Europe. Chacun trouvera naturellement sa propre manière de s'engager ; pour ma part, ces années d'investissement associatif et municipal ont donné un sens très fort à cette nouvelle étape de vie, et restent une source permanente d'enrichissement humain. ■





# Pierre Toullier fête ses 100 ans

*par Louis Beaumard*

**"Centenaire ? Une question de chance ! C'est arrivé très naturellement"**, commente notre collègue Pierre Toullier qui a fêté son centième anniversaire le 27 mars à Trestel, sur la côte nord de la Bretagne. Une longévité remarquable pour celui qui aura aussi consacré trente-deux ans de sa vie à la Commission européenne. Il y est entré en juillet 1959 après une première expérience professionnelle au bureau d'études du "Cercle des jeunes Patrons».

À cette époque, l'entrée à la Commission se faisait par entretien, sans concours. Titulaire d'une licence en droit et diplômé de Sciences Po, Pierre Toullier suit le conseil d'un ami déjà en poste qui lui assure que l'Europe représente l'avenir. Faute de budget, son recrutement sera pourtant différé de six mois avant son arrivée à la direction générale des Affaires sociales. Il y fera toute sa carrière. "Les affaires sociales n'intéressaient guère le gouvernement français, pour qui comptaient surtout l'économie et l'agriculture. Mais cela correspondait assez bien à mon état d'esprit", explique-t-il.

Le sens du collectif se manifeste aussi dans sa vie personnelle. Avec des collègues et des enseignants de l'Université catholique de Louvain, il participe à la création d'un habitat groupé à Boitsfort, avec salle commune, jardin partagé et activités culturelles. Le lieu sera baptisé "L'Abreuvoir". Pierre Toullier se souvient notamment d'une visite du cosmonaute soviétique Youri Gagarine. Il y vit toujours lorsqu'il ne séjourne pas en Bretagne. Au début de sa carrière, le jeune Malouin contribue à la rédaction des principes généraux de formation professionnelle prévus par le Traité de Rome. "À l'époque, le français était la langue privilégiée de la Commission. J'ai eu de la chance", sourit-il.

Il rédige ensuite un mémorandum sur les affaires sociales qui ne sera pas adopté. Les débats sont parfois vifs : "Il n'était pas évident de préserver l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes." Dans un moment d'humeur, il affiche même près d'une photocopieuse une maxime affirmant que "le poisson pourrit par la tête". Son directeur général ne lui en tiendra finalement pas rigueur.

Par la suite, Pierre Toullier travaille pour le Fonds social européen et

participe aux équipes chargées de préparer l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Il prend sa retraite en 1991 à 65 ans.

Quel est le secret pour franchir un siècle ? "Mener une vie raisonnable : ne pas fumer, limiter l'alcool, marcher beaucoup. J'ai aussi fait du yoga." Peut-être faut-il y ajouter sa lecture quotidienne du Monde, dont une pile bien rangée se trouve dans le salon de sa maison de Trestel.

L'AIACE a tenu à s'associer à l'hommage rendu à notre collègue en lui offrant un trophée en cristal de roche issu de l'artisanat alsacien. Famille et amis bretons ont également organisé une cérémonie en son honneur le 28 mars.

À cette occasion, Pierre Toullier a rappelé l'essentiel : poursuivre le bien commun, respecter l'environnement, vivre dans le respect du droit et lutter contre les inégalités excessives.

Bien entendu, nous n'oublions pas nos membres qui vont atteindre les cent ans cette année 2026. Nous ne manquerons pas de vous donner de leurs nouvelles dans nos prochains numéros... ■

# Pédaler sur les EuroVélo Routes ? Why not !

*par Philippe Paulin*



Vous tous qui allez lire cet article, que vous soyez déjà cycliste ou que vous soyez simplement intéressés par le vélo, je voulais dire qu'il peut y avoir aussi un élément déclencheur dans la vie, départ en retraite, rupture amoureuse, drame familial, etc. . . . ou simplement prise de conscience écologique, qui peut servir d'accélérateur.

En ce qui me concerne, j'étais déjà cycliste au quotidien à Bruxelles pendant les dernières années de ma vie professionnelle. J'avais vécu près de 7 ans au Japon à Tokyo, sans automobile et donc en utilisant le vélo régulièrement. Et j'avais ainsi pris l'habitude de me déplacer régulièrement grâce à ce moyen de locomotion.

Je me souviens qu'à Bruxelles, une enquête annuelle était faite pour déterminer quel transport était le plus efficace, auto, tram et vélo... et que c'était le vélo — haut la main — qui gagnait la compétition tous les ans.

En faut-il plus pour se convertir ? Je pourrais ajouter l'excellent impact du vélo sur la santé, contre la sédentarité et l'obésité, contre les

maladies cardio-vasculaires . . . sans oublier la santé psychique ou mentale.

L'an passé, un évènement anodin, lié à la transformation des villes françaises en ZFE (zone à faibles émissions), donc interdisant ou diminuant fortement l'impact de la voiture dans les centres villes, m'a incité à encore davantage utiliser le vélo. J'étais conscient que l'avenir du transport urbain n'était plus sur quatre roues ou en voiture . . . Moi qui suis à présent clermontois, c'est une balade du côté de l'Allier vers Pont-du-Château qui m'a fait prendre conscience de l'essor et du développement des véloroutes en France et en particulier la Via Allier qui part de Nevers (point où l'Allier se jette dans la Loire) et qui va jusqu'à Langogne en Lozère près de sa source, après avoir parcouru durant les dernières étapes les fameuses gorges de l'Allier où seule la voie ferrée se fraie un chemin entre la montagne et la rivière.

Alors, c'était décidé ! J'allais faire comme les saumons pour frayer et remonter la rivière à partir de Nevers jusqu'à la proximité de sa source en longeant ce bel itinéraire.

Pour cela, il fallait donc embarquer dans un TER en gare de Clermont-Ferrand pour Nevers, en emportant mon vélo, ce qui se fait très facilement. Et je décidais de parcourir ce chemin initiatique avec le guide Chamina qui décrit l'itinéraire avec une bonne cartographie IGN et un répertoire d'hébergements et en particulier

ceux qui accueillent les vélos. Ne sachant pas trop la distance que je serais capable de parcourir quotidiennement (entre 60 et 90 km en fonction du profil des routes), j'avais donc prévu de loger à l'hôtel en réservant le soir pour le lendemain. Ceci afin de voyager léger sans trop d'affaires. Simplement un petit sac à dos. Première étape, Moulins avec le fameux musée du Costume de Théâtre et de Scène. Puis deuxième étape à Vichy qui aurait pu être aussi la dernière étape car tous les hébergements étaient complets. L'attrait de la ville thermale ? L'histoire de Vichy liée à l'Occupation ? Un simple coup de fil à un aubergiste cycliste m'a permis de vérifier la solidarité existant dans le monde du cyclisme. Et il m'a permis de loger chez son amie pour la nuit.

Troisième étape, Pont-du-Château avec comme à Vichy une voie verte aménagée en bordure de l'Allier en amont et en aval. Puis quatrième étape à Issoire, ville de Constellium, la plus grosse presse d'aluminium d'Europe et même du monde pour l'aéronautique ou l'automobile. C'est un vrai bijou de technologie. 65 000 tonnes de compression correspondant au poids de dix Tour Eiffel ! Alliée à une précision millimétrique. Et aussi la basilique romane St Austremoine avec ses murs colorés. Elle fait partie des cinq églises romanes majeures d'Auvergne avec Notre-Dame-du-Port à Clermont, Orcival, St Nectaire et St Saturnin.

Le paysage commence alors à changer à partir de Brioude, la cinquième étape. Très belle église romane avec de magnifiques vitraux réalisés par le père coréen Kim En-joong.

Après Langeac, sixième étape, les choses sérieuses commencent avec l'ascension d'un col à plus de 1 100 m d'altitude (qui a été gravi par

le Tour de France il y a quelques années) et des vues somptueuses sur les gorges de l'Allier. Un paysage de rêve ! La petite route peu fréquentée qui longe les gorges sur le plateau offre des vues magnifiques sur celles-ci. Toutefois, il faut redescendre au niveau de la rivière pour trouver les hébergements. Le prochain se situe à Pont d'Alleyras qui constitue la septième étape...

Le périple se termine à Langogne en Lozère, avec le plan d'eau de Naussac, retenue visant à réguler le cours capricieux de l'Allier. Soit en tout près de 460 km.

De là, je regagne Clermont-Ferrand en train, le Cévenol. Spectacle hallucinant que tous ces cyclistes de toutes nationalités embarquant sur ce train mythique. Ligne magnifique qui longe l'Allier dans les gorges avec de nombreux tunnels et ponts. On est scotché à la fenêtre pour admirer le paysage ! Prouesse architecturale des ingénieurs de l'époque. Et ligne ferroviaire qui relie l'Auvergne à la Provence.

À la suite de quoi, je suis devenu addict au voyage itinérant à vélo. L'appel a été trop fort ! Et je suis reparti une semaine plus tard de Montluçon par le Canal de Berry et le Cher vers Tours... Je ne pouvais plus résister à l'appel du vélo et des véloroutes ! Puis je suis rentré chez moi à Clermont en longeant "la Loire à vélo", itinéraire emblématique pour la France et qui se termine à Nevers. Cet itinéraire a beaucoup de succès auprès des touristes étrangers — beaucoup d'Américains notamment — car il permet de visiter les nombreux châteaux des rois de France sur le chemin.

Ces infrastructures cyclistes en France ont fait l'objet d'importants financements nationaux et européens.





Il est fait mention du fait qu'on investit pour le tourisme de l'avenir, quand toutes les autres options auront été épuisées, soit en raison de leur caractère nocif pour l'environnement, soit en raison de l'épuisement des ressources, pétrole, gaz ou autres sources d'énergie fossile.

Durant mes périples à vélo, j'ai fait beaucoup de rencontres et j'ai logé dans des endroits très sympathiques.

De plus, le réseau routier français étant essentiellement constitué de petites routes peu fréquentées, c'est un régal pour le cycliste. Et ceci permet aussi de s'éloigner des véloroutes et de confectionner son propre itinéraire.

En France, on peut aussi citer d'autres voies cyclables emblématiques :

- le Canal des Deux Mers, de Royan à Sète
- la Vélodyssée de Roscoff à Hendaye
- la Vélomaritime de Roscoff à Dunkerque.

Au niveau européen, EuroVelo est un réseau de 17 itinéraires cyclables ou véloroutes de longue distance à travers l'Europe. Ce projet est porté par la Fédération européenne des cyclistes (ECF) et totalise plus de 91 500 km dont la moitié est réalisée.

Pour être labellisée, une EuroVélo doit utiliser des routes cyclables nationales ou régionales, traverser au moins deux pays et avoir une longueur d'au moins 1 000 km.

J'aimerais donc terminer mon article en insistant sur l'aspect bénéfique pour la santé de la pratique du vélo. Outre le fait que c'est une activité physique qui demande un peu d'effort, il y a aussi indéniablement l'aspect de la reconnexion avec la nature. Pédaler fait donc du bien !

Donc, je vous encourage tous à enfourcher votre bicyclette et à partir le nez au vent pour découvrir notre beau pays, et même aller au-delà des frontières pour découvrir l'Europe. Commencez modestement et cherchez avant tout le plaisir et la découverte de paysages nouveaux. Et ne pas oublier qu'on n'est jamais seul en vélo et qu'on rencontre beaucoup de monde sur le chemin ou sur la route. Alors bonne balade en vélo ! Quant à moi, j'ambitionne pour l'été prochain un tour de France en vélo. Alors rendez-vous dans l'INFO pour vous raconter nos prochaines aventures ! ■

# La Boucle, Auguste Muller

## Retraité de Diên Biên Phú *par Ambroise Perrin*

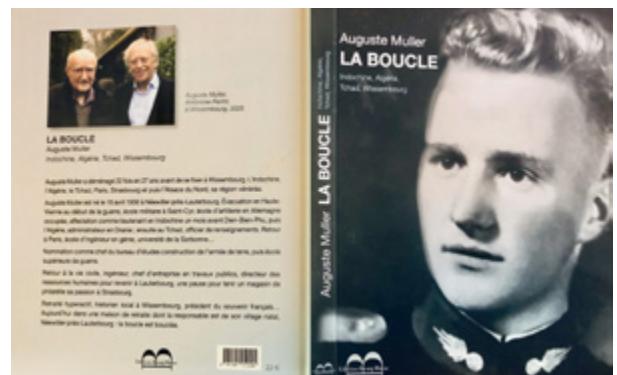
*Au terme d'une belle carrière, et malgré une légitime modestie, nous sommes nombreux à céder à l'amicale pression de nos amis (et plus forte encore, de la famille), pour céder à l'exercice de l'autobiographie. Et l'on raconte la découverte de Bruxelles et de ses institutions, les missions aux quatre coins de notre Commission et notre vénération pour les grands hommes, Jacques Delors en tête, et un brin de nostalgie car aujourd'hui tout n'est plus comme avant. La Boucle, c'est l'histoire d'un soldat de Saint-Cyr qui, au sortir de l'école atterrit à Diên Biên Phú, place bien moins tranquille que le Berlaymont... Le récit est passionnant, et nous, quels dangers avons-nous affrontés que nous pourrions relever ?*

Dans l'armée on prend sa retraite très tôt, surtout si on a été au combat en Indochine et en Algérie, et commandé comme gouverneur au Tchad. Après, soit on pantoufle, soit on est hyper actif dans la vie civile. Et enfin, un demi-siècle plus tard, à 95 ans, on raconte son histoire, celle que l'on n'a jamais voulu raconter.

L'Alsacien Auguste Muller est le dernier Saint-Cyrien à pouvoir encore témoigner des combats de la bataille de Diên Biên Phú. Dans son livre, "La Boucle" (comme le retour à son village natal, dans un centre spécialisé), il évoque les raisons de ce long silence, pour le respect des camarades tués, pour préserver sa famille de récits atroces, pour refuser les honneurs factices. Les anecdotes de ses récits ne sont pas seulement des lambeaux éloquentes pour lutter contre l'oubli de certaines pages de l'Histoire de France, pas toujours glorieuses. Ces détails de sa mémoire révèlent aussi combien la recherche d'un destin ritualisé, les complaisances du hasard fanfaron, le sens du devoir et les sacrifices au drapeau forgent des hommes qui se veulent tous héroïquement les mêmes et sont évidemment tous différents. Voilà des soldats qui pleurent parce que les accords de paix marquent pour eux la fin de la possibilité de retourner se battre, voilà ceux qui demandent la grâce, refusée, pour les traîtres qui vont être pendus,

voilà les jalousies entre gradés convoitant des grades prestigieux.

Et puis il y a d'autres embuscades, celles avec sa conscience. Avec sobriété, Auguste Muller évoque sa deuxième carrière, celle d'ingénieur et de prospère chef d'entreprise, qui refera trois fois le voyage vers le Vietnam pour y financer des orphelinats. Enfin, peut-être comme pour tous les retraités qui ont beaucoup bougé dans leur vie active, il a déménagé 27 fois. Le livre se conclut sur le temps retrouvé dans la région de sa jeunesse, son implication dans la vie associative de Wissembourg et sur les plaisirs d'être arrière-grand-père. ■



**La Boucle, Auguste Muller, Éditions Bourg Blanc.**  
22€, Éditions Bourg Blanc.  
<https://editionsbourgblanc.com>

*Emmanuelle Mourareau vient de publier un livre de témoignages des pionnières et des pionniers de nos institutions européennes, nos ex-collègues. Jacques Vonthron l'a lu et nous livre ses impressions enthousiastes.*

# "L'Esprit de Rome"

d'Emmanuelle Mourareau *par Jacques Vonthron*

"L'Esprit de Rome" est un livre rare, à la fois profondément intime et résolument politique. À travers trente-six récits de vie, Emmanuelle Mourareau redonne chair à une génération de femmes et d'hommes qui, souvent dans l'ombre, furent les artisans quotidiens de la construction européenne. Elle éclaire ainsi de l'intérieur ce que fut réellement "L'Esprit de Rome" : non pas seulement un traité fondateur signé en 1957, mais une aventure humaine exigeante, fragile, portée par des convictions profondes et un idéal de paix.

### Genèse du livre

L'origine de cet ouvrage est profondément personnelle. En septembre 2021, la disparition du père de l'autrice, Raymond Mourareau, ancien fonctionnaire européen de la première heure, agit comme un déclencheur. Sa confiance tardive, empreinte de pudeur, fait naître chez Emmanuelle Mourareau le désir de comprendre ce qui avait poussé toute une génération à s'investir corps et âme dans une entreprise dont nul ne pouvait garantir le succès. Très vite, l'enquête dépasse le cadre familial. Membre de l'association des anciens élèves des Écoles européennes, l'autrice mobilise ce réseau pour recueillir les témoignages. Grâce au soutien du Parlement européen, une première diffusion de ces récits voit le jour sur la plateforme "My House of European History", donnant visibilité et légitimité à ce travail de mémoire.

De sa collecte patiente et exigeante, trente-six témoignages (sur 50) sont finalement retenus. Ce choix répond à un double souci : préserver la diversité géographique, notamment celle des six pays fondateurs, et restituer la pluralité des expériences, y compris celles issues des premières vagues d'élargissement. L'ouvrage s'inscrit ainsi pleinement dans une démarche mémorielle.

### Une fresque humaine de l'Europe en devenir

Nombre de ces femmes et de ces hommes portent dans leur chair les stigmates du XX<sup>e</sup> siècle : guerres, persécutions, exils, déportations. Leur engagement européen apparaît souvent comme une réponse directe aux tragédies vécues.

Ainsi découvre-t-on le parcours de Renée van Hoof Haferkamp, issue d'une famille belge cachée et sauvée par la Résistance, devenue la première femme directrice générale dans l'histoire des institutions européennes. Celui de Lea Gattegno Franco, rescapée d'Auschwitz-Birkenau, secrétaire quadrilingue à la Commission, nouant des liens d'amitié profonds avec d'anciens ennemis. Celui encore de Hanna Kamieniecki-Serman, échappée à la rafle du Vel d'Hiv, dont le père fut exterminé à Auschwitz, qui œuvra au service médico-social de la Commission pour améliorer concrètement les conditions de vie du personnel. Ou bien celui de Pierre Oschinsky, survivant des camps de Dachau et Majdanek, devenu traducteur européen, ou encore de Dieter Rogalla, ancien élève des internats d'élite nazis, transformant radicalement son destin en militant convaincu de la disparition des frontières.

Ces trajectoires singulières composent une fresque humaine d'une rare cohérence. L'Europe n'y apparaît jamais comme un projet technocratique abstrait, mais comme une espérance incarnée, patiemment construite par des individus convaincus que le rapprochement des peuples passait d'abord par le travail quotidien, discret et obstiné.

Le livre donne également à voir le quotidien concret de ces pionniers : conditions matérielles précaires des débuts, improvisation permanente, déménagements successifs, familles ballotées au gré des affectations, écoles européennes naissantes, défis linguistiques et culturels. Ces détails précis, minutieusement collectés, confèrent au récit toute sa force de vérité.

## Un ouvrage émouvant et nécessaire

Combien fallait-il être visionnaire, courageux, parfois téméraire, pour miser sa vie professionnelle, familiale et personnelle sur un projet aussi incertain, à une époque où l'Europe n'était encore qu'une hypothèse fragile ? Cette interrogation traverse l'ouvrage de part en part.

Le livre touche par la sincérité des témoignages, leur sobriété et leur absence totale de posture idéologique. Il n'y a ici ni glorification naïve ni nostalgie béate, mais une volonté lucide de transmettre. La force émotionnelle naît précisément de cette retenue : les drames sont évoqués sans pathos, les espoirs sans emphase, laissant au lecteur l'espace nécessaire pour mesurer pleinement la portée humaine du projet européen.

Pour nombre d'entre nous, ces récits feront écho à des figures croisées directement ou indirectement au fil de nos parcours institutionnels ou militants. On reconnaît dans ces pionnières et pionniers une génération animée par un sens aigu du service public, de la responsabilité collective et de la transmission. Leur histoire personnelle éclaire d'un jour nouveau les valeurs fondatrices de l'Union européenne.

L'un des grands mérites du livre est précisément de "ré-enchanter" le projet européen en le ré-humanisant. Emmanuelle Mourareau rappelle que l'Europe est d'abord une aventure humaine avant d'être une construction institutionnelle.

"L'Esprit de Rome" est ainsi un ouvrage précieux. Il se lit avec émotion, mais aussi avec reconnaissance envers celles et ceux qui ont porté, parfois au prix de lourds sacrifices, une ambition politique d'une rare élévation morale. On ne referme pas ces pages indemnes. On en ressort plus lucide, plus conscient de la fragilité de cette construction, mais aussi plus déterminé à en préserver l'héritage.

Beaucoup de nos membres y trouveront, j'en suis convaincu, un écho personnel, et le même plaisir de lecture, mêlé d'émotion et d'admiration. C'est une œuvre qui mérite pleinement d'être lue, transmise et partagée. ■



Le livre "L'Esprit de Rome" (235 pages, éditions Peter Lang) est disponible sur le site de l'éditeur <https://www.peterlang.com/document/1691311>, mais également à la Librairie Européenne à Bruxelles.



## Sécurité en voyage – quelques conseils utiles *par Hervé Bougé*



Être en pension c'est avoir le bonheur de pouvoir partir en voyage à toute époque de l'année et choisir des destinations éloignées voire exotiques pour des durées parfois longues. Voici quelques conseils basiques de sécurité tirés de mon expérience, à adapter bien sûr en fonction de la destination et des circonstances. La sécurité ce n'est pas uniquement faire face à une agression, un vol, mais aussi affronter quantité de situations imprévues qui peuvent devenir problématiques (escroqueries, tsunami, tremblement de terre, émeutes, révolution, conflit, épidémie, accident, maladie, etc.).

- > Préparez votre voyage à l'avance et renseignez-vous sur le pays de destination. Consultez le site officiel du ministère français des affaires étrangères (MAE) chapitre "conseils aux voyageurs". Inscrivez-vous au fil d'ariane du MAE pour recevoir des informations pendant votre voyage.
- > Vérifiez que vos documents d'identité soient en conformité avec les lois du pays (visa exigé, durée de validité). Il y a parfois des informations contradictoires sur le web.

- > Informez votre banque du voyage afin qu'elle ne bloque pas votre carte bancaire si elle constate un paiement en Chine ou en Tanzanie. Si possible ayez plusieurs cartes bancaires. Utilisez les cartes bancaires à usage unique pour vos réservations locales. N'abandonnez jamais une carte bancaire (restaurants).
- > Ayez une assurance assistance adaptée à votre voyage en cas de rapatriement ou de problème de santé. Notez les numéros de téléphone de l'assistance.
- > En taxi (au départ) ne racontez pas votre destination, la durée de votre absence. Privilégiez la réservation par une application qui conserve une trace du véhicule emprunté.
- > À l'arrivée, choisissez un taxi officiel, ou mieux un taxi commandé par l'hôtel. L'arrivée dans un aéroport est toujours un moment de grande vulnérabilité.
- > N'acceptez jamais de prendre le colis d'un inconnu. Ni de prêter votre téléphone à un inconnu. Ni de réserver un taxi pour un inconnu.
- > Méfiez-vous des distributeurs (DAB) qui peuvent être piratés (skimmer). Privilégiez les DAB des banques officielles. N'acceptez jamais de changer de l'argent "au noir".
- > Achetez votre carte SIM du pays à une agence officielle. Il existe maintenant des E SIM que vous pouvez acheter depuis la France. Faites attention au roaming qui peut vous coûter cher si vous n'avez pas un abonnement local.

Equipez-vous d'une batterie additionnelle (power bank). Verrouillez votre téléphone en permanence quand non utilisé (paramètres).

- > Ayez une liste papier des numéros de téléphone utiles (famille, assistance, ambassade du pays).
- > N'utilisez jamais un ordinateur d'un cybercafé. Ne vous connectez pas à un réseau wifi public (aéroport, café, etc.).
- > Pensez que vous pouvez perdre votre valise, et donc conservez les médicaments essentiels dans votre bagage à main. Conservez les ordonnances et vérifiez si certains médicaments ne sont pas considérés comme narcotiques dans le pays de destination.
- > Ne regroupez pas vos documents d'identité, cartes bancaires, argent liquide dans un seul portefeuille. Ayez une photocopie de vos documents d'identité.
- > Si vous louez une voiture, évitez de prendre des inconnus en stop (ou des policiers). Renseignez-vous sur les conditions de circulation et les dangers. Évitez de rouler la nuit dans les pays exotiques. N'ayez pas trop confiance dans google map.

Et pour finir, je recommande le site [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr) (déjà signalé dans le numéro 51) où vous trouverez d'excellents tutoriels sur la cyber protection et de nombreux conseils pour se protéger des arnaques informatiques. ■

## **LE SECRÉTARIAT À VOTRE SERVICE**

Le **secrétariat** est à votre disposition pour toute demande urgente concernant :

- le RCAM / PMO ;
- la fiscalité ;
- les questions liées à votre double statut d'ancien fonctionnaire des Institutions européennes et de résident en France.

Nous vous invitons toutefois à contacter en priorité votre délégué régional, qui pourra souvent vous apporter une réponse rapide et adaptée.

## **RAPPEL EN CAS D'HOSPITALISATION D'URGENCE**

Présentez votre carte d'adhérent AIACE France et/ou votre attestation d'affiliation au RCAM, en précisant que l'établissement hospitalier recevra une prise en charge en « paiement direct » dans les heures qui suivent (ou dès le lundi matin si l'urgence survient durant le week-end).

Envoyez – ou faites envoyer par un proche – un simple courriel à l'adresse suivante :

**[pmo-ispra-prise-en-charge@ec.europa.eu](mailto:pmo-ispra-prise-en-charge@ec.europa.eu)**

Vous pouvez également scanner le QR code figurant au verso de votre carte AIACE France. Celui-ci ouvrira automatiquement un message préadressé au RCAM d'Ispra.

Dans ce message, indiquez uniquement :

- votre nom et prénom ;
- votre numéro de pensionné ;
- le nom et l'adresse de l'établissement hospitalier ;
- si possible, l'adresse électronique du service des admissions.

**En cas de difficulté**, contactez le secrétariat de l'AIACE France (coordonnées ci-dessous) ou votre délégué régional. Ils prendront en charge votre demande dans les meilleurs délais.

## **COORDONNÉES ET HORAIRES DE PERMANENCE**

AIACE France

Représentation de la Commission européenne

52, rue de la Victoire

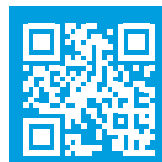
75009 Paris

- 07 67 61 44 43
- [aiace.france@wanadoo.fr](mailto:aiace.france@wanadoo.fr)
- [www.aiace-fr.eu](http://www.aiace-fr.eu)

**Permanence téléphonique :**

du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30.

En dehors de ces horaires, les situations urgentes sont prises en charge par un bénévole de permanence.





En marge de l'assemblée générale , croisière sur la Marne pour certains et visite de la Maison Jean Monnet et de celle de Louis Carré, pour les autres.



AG 2026 à Paris

